

Guide des
investissements

AUX COMORES



Guide des investissements
aux COMORES



PRÉFACE

Ce guide a été préparé et financé par l'Agence Régionale des Investissements du COMESA avec la contribution de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements des Comores (ANPI). Le guide de l'investisseur contient un aperçu de la pratique des affaires en Union des Comores. Il vise à aider les investisseurs actuels et potentiels avec des faits sur l'investissement dans le pays. Le guide contient des informations sur le climat des investissements, le régime fiscal (impôt sur le revenu, taxe sur la valeur ajoutée, conventions de double imposition et autres questions fiscales importantes), les incitations à l'investissement, les régimes de contrôle des changes, des aperçus du secteur et d'autres informations pertinentes pour investir dans l'Union des Comores.



GUIDE DE L'INVESTISSEUR AUX COMORES

Lors de la préparation de ce guide, tous les efforts ont été faits pour offrir des informations actuelles, correctes et clairement exprimées. Cependant, les informations contenues dans le texte ne sont données qu'à titre indicatif. Cette publication est partagée, étant entendu que COMESA ARI n'est pas responsable du résultat de toute action prise sur la base des informations contenues dans cette publication, ni des erreurs ou omissions contenues dans celle-ci.

Comoros



Table des matières

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PAYS	08
2. SYSTEME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE	10
3. RESSOURCES NATURELLES ET GÉOGRAPHIE	12
4. ÉCONOMIE	18
5. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE.....	25
6. ÉDUCATION ET RESSOURCES HUMAINES	27
7. LICENCES ET PERMIS	31
8. CADRE LÉGAL POUR LES INVESTISSEMENTS.....	33
9. ACCÈS AU MARCHÉ ET ADHÉSIONS INTERNATIONALES.....	38
10. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS.....	42
11. SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS.....	50
12. SECTEURS ET OPPORTUNITÉS	53
13. QUALITÉ DE VIE	60

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU PAYS



"Mosquée d'Icni"

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU PAYS

Les îles Comores sont un archipel dans l’océan Indien situé à environ 320 km au nord-est du Mozambique et à 480 km à l’ouest de Madagascar. Il comprend quatre îles : Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Nzuwani), Mohéli (Mwali) et Mayotte (Maoré- Sous administration de la France).

	Union des Comoros
Système politique	République
Supérficie	2,236 km ²
Population	889,000 habitants
Langues officielles	Comorien, Arabe, Français, (Shikomori, dérivé du Swahili)
Religion	Islam (98%), autres religions (2%)
Fuseau horaire	GMT +3 heures
Climat	Tropical avec une saison chaude et pluvieuse de Décembre –Avril
PIB par personne	833 USD
Produits exportés	Ylang-ylang , Vanille, Girofle
Unité monétaire	Franc Comorien, KMF 1
Taux de change	1 Euro = 492 KMF
Capitale	Moroni (Grande Comore,) : 111, 329 habitants
Principales villes	Mutsamudu(Anjouan) : 39, 710 habitants Fomboni (Mohéli) : 19,582 habitants

Le nom ‘Comores’ dérive du mot Arabe ‘Qamar’ qui signifie la ‘Lune’. Les îles Comores sont connues en Arabe sous le nom de ‘Juzur Al Qumur’, qui signifie ‘îles de la lune’. Les Comores ont obtenu leur indépendance vis-à-vis de la France le 6 juillet 1975, subissant par la suite une période de coups d’État et de tentatives de sécession qui ont duré jusqu’en 2001. Cette année-là, une nouvelle constitution a été adoptée, établissant l’Union des Comores.

En mai 2009, la population comorienne a voté pour modifier la Constitution et rationaliser davantage la structure politique de l’Union. La nouvelle constitution a doté l’Union des Comores d’un président et de vice-présidents pour chaque île, d’un parlement et d’un gouvernement pour un mandat de cinq ans. Une compétence exclusive sur des questions telles que la nationalité, les relations extérieures, les affaires monétaires, la défense nationale et l’investissement étranger, est réservée au Président de l’Union, tout en permettant à chaque île d’administrer et de gérer ses propres affaires locales.

Le 30 juillet 2018, les Comoriens sont retournés aux urnes pour une nouvelle modification de la constitution qui donne plus de pouvoir à l’Union, en supprimant les vice-présidents. La réforme constitutionnelle modifie le système de rotation en faisant renouveler le tour de chacune des trois îles avant de passer à la seconde, ce qui permet de facto le renouvellement d’un mandat présidentiel de manière consécutive.

L’Union des Comores est membre de diverses organisations et forums internationaux tels que les Nations Unies, l’Union Africaine, la Ligue Arabe, la Commission de l’Océan Indien, l’Organisation de la Conférence Islamique, le Marché Commun de l’Afrique Orientale et Australe, la Communauté de Développement d’Afrique Australe, l’Organisation Internationale de la Francophonie. L’Union des Comores a reçu et continue de recevoir le soutien du Fonds Européen de Développement, de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Islamique de Développement. Le pays est également membre de l’Union monétaire de la zone franc.

L’Union des Comores est considérée comme exempte de criminalité, selon les conseils de voyage donnés par le le Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth.

2

SYSTÈME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE



2. SYSTÈME JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

La Cour Suprême

Selon la Constitution de l'Union des Comores de 2001 révisée en 2018, la Cour Suprême est le juge de la constitution des lois de l'Union et des îles. Elle assure la conformité des opérations électorales au niveau de l'Union et de l'île, y compris en matière référendaire. De plus, elle est juge des litiges électoraux. Enfin, elle défend les droits fondamentaux de la personne et les libertés civiles.

Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée Nationale qui se compose de 24 députés élus pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct. L'initiative législative appartient au Président de l'Union et aux membres de l'Assemblée.

Les lois ordinaires sont adoptées à la majorité simple, tandis que les lois organiques et les lois financières exigent une majorité des deux tiers.

Pouvoir judiciaire

Le système judiciaire est hérité du droit musulman, du droit coutumier et du droit français. Le pouvoir judiciaire est indépendant de l'exécutif et du législatif. La loi N 05 -016/AU du 20 décembre 2005, relative à l'organisation judiciaire dans l'Union des Comores et des Iles, organise le système judiciaire comorien comme suit :

- La Cour Suprême
- Les Cours d'appel
- Les Cours d'Assises
- Les Tribunaux de Première Instance
- Les Tribunaux Cadiaux ;
- Les Tribunaux de Travail ;
- Les Tribunaux de Commerce
- Les Tribunaux Administratifs ;
- Les Tribunaux pour Mineurs.

En 2017, la loi n° 17-007/AU a institué les tribunaux de commerce. Cette juridiction se caractérise par la célérité de la procédure et permet de rendre des jugements relatifs aux affaires dans un délai maximal de quatre mois.

Le Pouvoir Exécutif

La présidence de l'Union est tournante entre les îles.

Chaque île, par le candidat élu, assure la présidence de l'Union pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. En aucun cas, une île ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Le Président de l'Union est élu au suffrage universel direct majoritaire à deux tours.

Au niveau de l'île, un gouverneur élu au suffrage universel nomme les conseillers et gère l'administration d'un certain nombre de domaines de compétences réservés. Ces dernières sont dotées de la personnalité juridique. Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion et sont gérées chacune par un Gouverneur et un Conseil consultatif.

3

RESSOURCES NATURELLES ET GÉOGRAPHIE



La vanille constitue le deuxième produit le plus exporté de la filière, soit 22,94%. Les exportations sont tournées vers le Canada et l'Allemagne.

3. RESSOURCES NATURELLES ET GÉOGRAPHIE

Géographie

L'Union des Comores est un groupe d'îles d'Afrique australe située au nord-est de Madagascar, à l'entrée du canal du Mozambique. L'archipel se compose de quatre îles : Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Ndzouani), Mohéli (Mwali) et Mayotte (Maoré). En raison de sa position géographique unique entre l'Afrique de l'Est, Madagascar et d'autres îles de l'océan Indien, les Comores sont à un carrefour unique pour faire des affaires et s'engager dans le commerce.

Géologie

L'Union des Comores est relativement riche en minerais. Des explorations sont en cours, qui pourraient faire des Comores un candidat potentiel dans l'exploitation minière.

Information sur les sociétés d'exploration du pétrole.

Depuis la découverte du pétrole dans les eaux comoriennes en 2012, des sociétés internationales se sont positionnées pour exploiter ce gisement.

On peut citer les sociétés :

- Consortium Bahari Resources et Discover Exploration
- Consortium Safari Petroleum et Western Energy

Le consortium Bahari Resources et Discover Exploration est sous contrat pour explorer les blocs 35,36 et 37 au large des Comores. Alors que le consortium Safari Petroleum et Western Energy explore les blocs 38, 39 et 40. Le potentiel brut de ressources sans risque pourrait atteindre 7 milliards de barils de pétrole.

Biodiversité

La biodiversité de l'Union des Comores est considérée d'importance mondiale. Les forêts du pays représentent l'un des 200 biomes mondiaux les plus importants. Les écosystèmes côtiers (près de 820 espèces de poissons marins et d'espèces pélagiques, plus de 24 espèces de reptiles, 17 espèces de mammifères et 98 espèces d'oiseaux) sont classés parmi les 43 régions marines prioritaires de la planète, en raison de leur spécificité biologique. La biodiversité procure à la population les éléments essentiels pour son existence : alimentation, énergie, logement, oxygène, eau, fibres, combustible et produits médicinaux, emplois, produits cosmétiques, meubles, embarcations et nasses pour la pêche et objets artisanaux.

Lors d'une réunion en ligne tenue les 27 et 28 octobre 2020, le Conseil international de coordination du programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB) de l'UNESCO a approuvé l'île de Mohéli en tant que Réserve de biosphère.

Hydrologie et eau

Les Comores ont réussi à générer divers usages de ses ressources en eau, dont la pêche et l'hydroélectricité. Compte tenu de sa riche biodiversité marine, il est clair que l'Union des Comores a beaucoup à offrir en termes d'utilisation d'eau. L'industrie de la pêche constitue un aspect vital de l'économie des Comores.

La pêche est pratiquée aux Comores sur une zone maritime estimée à plus de 160 000 km² avec un plateau continental qui recouvre 900 km² et un littoral long de plus de 427 km. Sa part dans la création de richesse nationale est estimée à 6,7%. En raison de l'origine volcanique de l'Archipel, le plateau continental est très étroit, surtout en Grande Comore et à Anjouan.

Il se compose de ressources pélagiques océaniques, et notamment de thonidés et espèces associées. Le potentiel halieutique du pays est estimé à près de 13649 tonnes/an.

Les ressources halieutiques des Comores sont sous exploitées et restent essentiellement composées de ressources pélagiques océaniques, et notamment de thonidés et espèces associées.

On y trouve une faune très variée de poissons, de céphalopodes et de crustacés dans le fond marin ou à proximité de celui-ci. Ces espèces font l'objet d'une exploitation occasionnelle par les pêcheurs traditionnels.

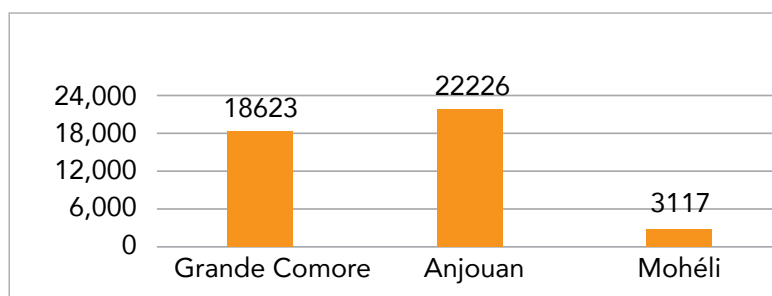
La pêche aux Comores est restée artisanale, toutefois, le pays signe d'une part des accords de pêches avec certains partenaires au développement (UE), et d'autre part, souhaite industrialiser cette pêche afin de mieux exploiter ses richesses halieutiques.

Toutefois, l'on note la présence d'autres navires étrangers opérant illégalement et épisodiquement dans les eaux comoriennes. Les systèmes de surveillance actuels basés sur la surveillance des navires par satellite (VMS) avec moins de patrouilles de la Zone économique exclusive (ZEE) ne permettent pas d'évaluer l'importance de ces activités illicites.

2. La production de poissons aux Comores :

En moyenne, sur la période 2014-2019, les captures de poissons par île sur la période se présentent comme suit :

Captures de poissons (tonnes) par île de (moy. 2017 à 2019)



L'année de pêche aux Comores peut être divisée en deux grandes périodes :

- Kashkazi de novembre à avril (haute saison) ;
- Kusi de mai à octobre (basse saison).

En plus de la pêche, la grande quantité qui entoure les îles présente également le potentiel d'investissements dans l'énergie hydroélectrique comme un moyen de la production d'énergie renouvelable et propre.

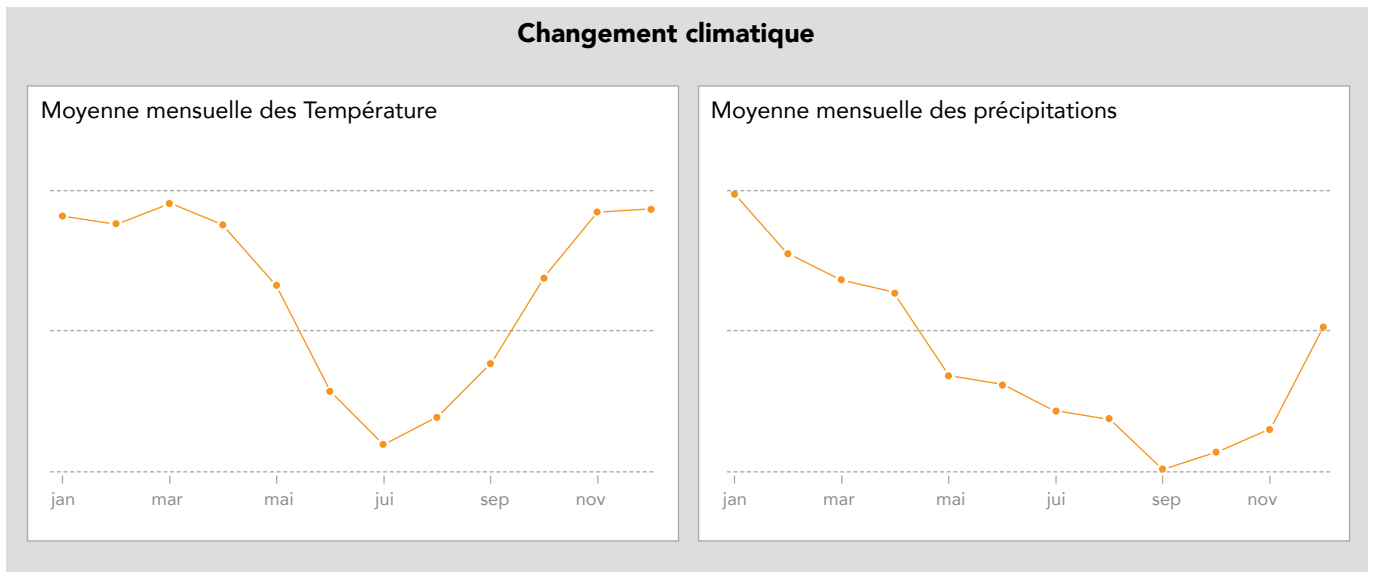
L'investissement dans une telle cause permet de préserver l'environnement unique des Comores et de développer ses conditions socio-économiques générales. Une partie de l'île d'Anjouan a été utilisée pour produire de l'énergie hydroélectrique. Toutefois, le potentiel hydroélectrique d'autres îles n'a pas été suffisamment exploité, ce qui indique un besoin d'investissement.

Climat

Dans l'ensemble, les Comores ont un climat tropical, avec une saison des pluies qui dure de novembre à avril. Ce climat tropical humide témoigne de l'environnement naturel unique du pays - un environnement qui doit être protégé par des investissements dans le développement durable. Le climat du pays est idéal pour l'activité agricole en raison de la quantité de précipitations qu'il reçoit chaque année.

Outre les précipitations, les îles des Comores se caractérisent par des sols volcaniques fertiles, particulièrement présents à Anjouan et à Mohéli. Ces sols riches facilitent la culture, notamment celles de légumes et d'arbres fruitiers.

Intervalles annuels des chutes de pluie



1. Utilisation des terres

Les Comores possèdent 35,87 % des terres arables et 23,32 % des terres contenant des cultures permanentes. L'agriculture joue un rôle crucial dans le soutien de l'économie des Comores. Le secteur agricole représente 90 % des exportations du pays, ce qui fait de l'utilisation des terres l'épine dorsale de l'économie. Le sous-secteur agricole, avec près de 14,8% des importations entre 2014 et 2018, constitue le volume le plus important des importations globales des Comores. L'autosuffisance agricole est d'abord recherchée dans la filière riz où la revue des importations et de la production locale a confirmé que les Comores étaient un pays chargeur avec des rendements faibles et que le besoin local (plus de 70 000 tonnes) étant plus que le double de la production moyenne actuelle (30 000 tonnes).

Par ailleurs, cette autosuffisance est également souhaitée dans les filières maïs, oignons, légumes à cosse, arachide, ail et tomates où les importations complètent la production locale. Il faut noter toutefois que dans certaines spéculations, les Comores réussissent à avoir un rendement par hectare supérieur à celui des pays partenaires tels que Madagascar, les avantages naturels liés aux caractéristiques des sols qui permettent la contre-saison et donc des périodes de production plus longues.

2. Les produits de rente

Les principales cultures de rente - vanille, girofle et ylang-ylang - représentent une grande partie des exportations du pays :

Girofle

Entre 2014 et 2018, en moyenne, le girofle constitue le produit le plus exporté soit 72,58% des exportations totales. Le produit est exporté vers l'Inde pour plus du tiers et vers les Emirats Arabes Unis. Sur cette période, les 3e et 4e partenaires à l'exportation de girofle sont les Pays-Bas et l'Indonésie. La filière Girofle est une filière exportation pour laquelle un accroissement de la productivité sera recherché au travers de la stratégie de promotion des investissements avec une plus grande valorisation locale.

Exportation du girofle de 2014 à 2018

Principaux FLF exportés	Total 2014 à 2018	Moyenne en KMF
Cannelle, non broyées ni pulvérisées	1,400,962,453	280,192,491
Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés	525,554,250	105,110,850
Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés	33,747,947,561	6,749,589,512
Poivre du genre Piper, non broyés ni pulvérisés	708,787,885	141,757,577
Vanille, broyée ou pulvérisée	2,906,304,446	581,260,889
Vanille, non broyée ni pulvérisée	7,929,782,424	1,585,956,485
Total principaux légumes-épices	47,219,339,019	9,443,867,804
Total exportations	65,639,018,301	13,127,803,660

Source: Inseed, Balance Commerciale

Vanille

La vanille constitue le deuxième produit le plus exporté de la filière, soit 22,94%. Les exportations sont tournées vers le Canada et l'Allemagne. Les USA sont le troisième partenaire à l'exportation de Vanille. La filière Vanille est une filière exportation pour laquelle un accroissement de la productivité sera recherché avec des investissements privés de qualité et une plus grande valorisation locale.

Cannelle

Les exportations de Cannelle sont plus les faibles, soit près de 3% de la filière arboricole et agroforestière. De 2014 à 2019, le plus grand partenaire est l'Allemagne. À l'instar des deux précédentes sous-filières, la filière Cannelle est une filière exportation pour laquelle une plus grande valorisation locale sera recherchée avec des investissements de qualité.

Chaque île est spécialisée dans la production d'une culture de rente spécifique. Par exemple, la Grande Comore produit plus de vanille que les autres îles, tandis qu'Anjouan se spécialise dans la production de girofle et d'ylang-ylang. Cette concurrence contribue à un environnement sain pour le commerce et la production dans le pays.

Mohéli se spécialise dans la production de bananes et de noix de coco, tandis qu'Anjouan se spécialise dans la production d'igname, taro et oignon. La Grande Comore produit des pommes de terre, du manioc et des patates douces. Cela montre que les aspects centraux de l'économie, tels que l'agriculture et l'utilisation des terres, sont répartis entre les îles des Comores. Cette division en terres souligne la nécessité d'investir dans l'agriculture mécanisée intensive, qui a le potentiel de générer une croissance revenue du secteur agricole comorien. Les terres arables sont ouvertes aux investissements étrangers.

Estimation de la production agricole, Importations céréalières (2014-2018)

Années	2014	2015	2016	2017	2018	Total 2014-2018
Maïs	11,288,948	11,251,579	11,251,311	26,415,602	19,821,354,	79,988,794
Riz	10,976,626,881	12,131,242,175	12,919,126,214	13,035,847,417	11,832,865,093,	60,895,706,780
Froment, Seigle, Orge, Millet, Sorgho	11,251,000	11,251,646	39,200			281,846
Total importations céréales	10,988,014,829	12,142,636,400	12,930,376,725	13,062,263,019	11,852,686,448,	60,975,977,421
Total général importations	71,582,565,311	76,949,862,933	87,331,544,521	90,898,465,277	95,390,200,716	422,152,638,708,

En ce qui concerne la foresterie, le gouvernement des Comores a démontré son engagement à réduire la quantité de déforestation dans le pays en promouvant la durabilité et en mettant sous le toit d'une seule autorité, connue sous le nom de Direction nationale de l'environnement et des forêts (DNEF) les diverses responsabilités liées à la foresterie, auparavant assumées par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Environnement. Cet organisme gouvernemental applique actuellement la politique de l'État en matière de foresterie et veille à ce que les lois et les règlements soient respectés. En créant cet organisme, le gouvernement a démontré l'importance de la préservation et de la protection de l'environnement pour les Comores.

En ce qui concerne les questions géographiques et environnementales, diverses politiques nationales doivent être prises en compte. Il s'agit notamment de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones urbaines, de la préservation des ressources naturelles et du développement des activités économiques liées à la protection et à la mise en valeur de la faune et de la flore, ainsi que d'une gestion forestière adéquate. Outre les nombreuses questions liées à la durabilité environnementale, le gouvernement comorien souhaite créer une gestion intégrée des zones côtières, favorisant ainsi un environnement attrayant pour les investissements.

4

ECONOMIE



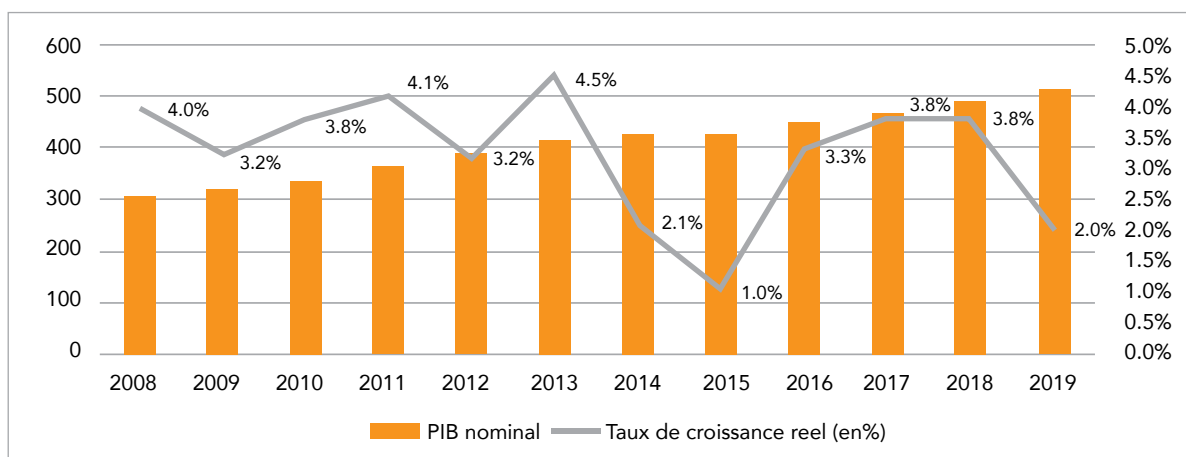
4. ECONOMIE

Information économique générale

De 2015 à 2018, le PIB des Comores a augmenté en moyenne de 3%. En 2019, l'activité économique des Comores a été affectée par les effets du cyclone Kenneth qui a frappé le pays en avril et a occasionné des dégâts importants notamment sur les installations électriques, les infrastructures routières, les habitations, les écoles et les capacités de production.

Le gouvernement vise un taux de croissance économique de 7 à 7,5 % d'ici 2030.

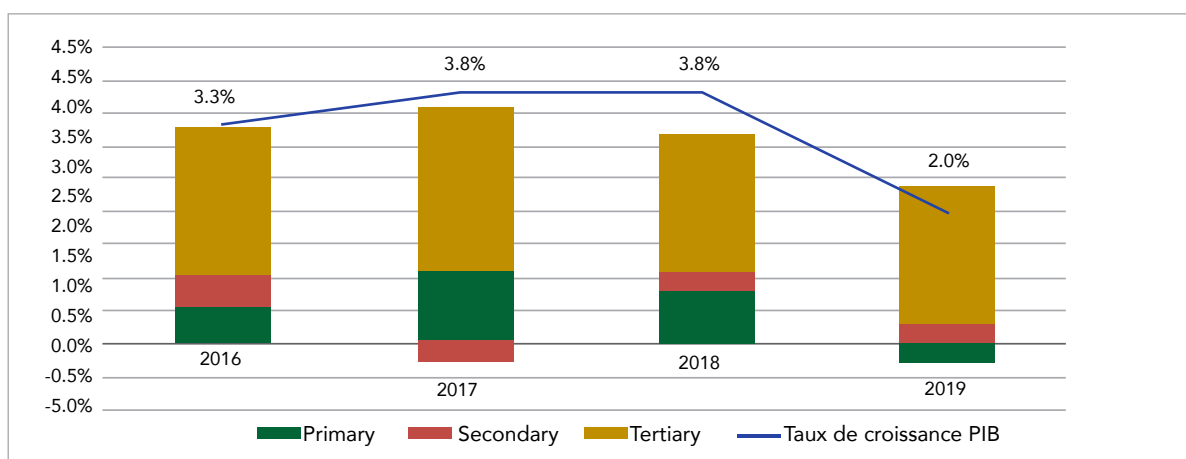
Evolution des indicateurs en milliards FC sauf indication



Sources: INSEED et estimations BCC

En Union des Comores, la covid-19 est apparue un an après le passage du cyclone Kenneth, qui avait provoqué une baisse du PIB de 2%. Dans ce contexte, les prévisions qui escomptaient un rebond de l'activité après le passage du cyclone sont désormais caduques. En effet, la pandémie a impacté les importations, les exportations et les investissements directs étrangers, notamment de la part des entreprises originaires des pays affectés par la pandémie (ex : la France et la Chine) sur l'année 2020.

Contribution à la croissance et croissances sectorielles PIB



Sources: INSEED et estimations BCC

Politique gouvernementale (fiscale, monétaire et économique)

Politique fiscale

Le gouvernement comorien a su améliorer la gestion des finances publiques et rétablir la discipline budgétaire ce qui lui a permis de remplir les conditions d'achèvement des PPTTE (pays pauvres fortement endettés) en 2012. Cela lui a permis de bénéficier d'un allègement provisoire de la dette et de réduire ses paiements d'intérêts. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que la discipline budgétaire soit progressivement rétablie. Le déficit budgétaire varie entre 2,3 % du PIB en 2017, à 0,6% en 2018 et se stabilise à 1,8% du PIB en 2019.

Politique monétaire

La politique monétaire est dictée par l'adhésion du pays à la zone franc et vise à maintenir son ancrage monétaire à l'euro. Depuis 1999, les taux d'intérêt fixés par la Banque centrale des Comores sont alignés sur la moyenne de l'indice Euro Overnight. Par ses statuts, la Banque Centrale a le pouvoir de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre du régime de change (fixe) défini par les accords de coopération monétaire entre la France et les Comores, lequel est articulé autour des principes suivants :

- Une parité fixe entre le Franc Comorien (KMF) et l'Euro ;
- Une convertibilité illimitée du Franc Comorien garantie par la France ;
- Une liberté totale de transferts entre la France et l'Union des Comores.

La mise en œuvre de cette garantie se fait à travers un compte d'opérations ouvert au nom de la Banque Centrale des Comores auprès du trésor public français, sur lequel sont centralisées les réserves de change à concurrence de 65%.

Le pays dispose d'un seul instrument opérationnel de politique monétaire à savoir le pilotage du taux des réserves obligatoires géré par la Banque Centrale, dans un double objectif de contrôle prudentiel des institutions financières et de régulation de la liquidité du secteur bancaire.

Politique économique

Les perspectives de réforme de la politique économique se sont améliorées avec la stabilité politique. Les autorités se sont engagées à améliorer la gestion des entreprises à capitaux publics et à réduire la masse salariale de la fonction publique. Les résultats de l'économie comorienne se sont améliorés en 2017 avec un taux de croissance de 3.8%, soit 0,15 point de pourcentage de plus que l'année précédente. L'atteinte de ce résultat a été soutenue, notamment par une amélioration de la situation dans le secteur de l'électricité en 2016.

Entre 2016 et 2018, le taux d'accès réel à l'électricité est passé de 75,4 % à 77,8 % et la puissance disponible a augmenté de 32 % (de 19 MW à 25 MW). Aussi, cette croissance est aussi appuyée par une augmentation des exportations et une hausse des transferts de fonds. La mobilisation accrue des ressources intérieures, notamment les mesures prises par les autorités au niveau des droits de douanes pour augmenter les recettes intérieures, a entraîné une hausse du taux de pression fiscale de 13,7% en 2016 à 17,3% en 2017, mais en liaison également avec la consolidation de 5,7% des envois de fonds et des opérations de change manuel et la progression du financement bancaire de 5,8%.

Des efforts sont déployés et des réformes sont en cours pour améliorer l'environnement des entreprises et renforcer les capacités de la fonction publique.

En 2019, l'économie comorienne a vu sa croissance chuter à 2% contre 3,8% en 2018 (BCC). Le ratio de la dette au PIB était de 24,3% en 2019 et 28,2% en 2020 (FMI).

Priorités du gouvernement et programmes internationaux :

En décembre 2019, l'Etat comorien a tenu une Conférence des Partenaires au Développement des Comores (CPAD) à Paris qui avait pour vocation de mobiliser les moyens essentiels pour accélérer l'atteinte des objectifs de développement qui nécessitent une croissance économique forte, soutenable, solidaire, créatrice d'emplois et

respectueuse de l'environnement.

En ligne avec le Plan Comores Emergent (PCE), le Gouvernement a identifié un ensemble cohérent de projets susceptibles de créer une nouvelle dynamique de croissance et sollicite l'appui des partenaires publics et privés pour soutenir le financement de son programme d'investissement sur une trajectoire d'émergence à l'horizon 2030. Le pays entend aussi diversifier ses partenariats en renforçant les liens avec des acteurs importants du financement du développement.

Enfin, au niveau national, d'importants efforts gouvernementaux ont été entrepris pour encourager les investissements. Un nouveau Code des investissements a été adopté et promulgué le 30 janvier 2021. Ce dernier, vise à faciliter le développement des entreprises, assurer l'égalité de traitement des entreprises nationales et étrangères à améliorer les garanties pour les investisseurs, introduit également un certain nombre d'incitations fiscales. On note trois apports majeurs dans ce nouveau Code des Investissements :

- Renforcement des droits des investisseurs, avec notamment l'introduction d'une garantie contre l'expropriation ;
- Quatre régimes d'agréments, pour accompagner l'investissement dans les secteurs clés de l'économie ;
- Introduction des zones économiques spéciales (ZES) pour soutenir l'émergence d'industries comoriennes.

Cinq (5) socles et cinq (5) catalyseurs constituent la structure autour de laquelle est élaborée la vision de l'émergence des Comores



Source : Socles et catalyseurs du Plan Emergeant des Comores

Inflation

Taux de change

La monnaie des Comores est le franc comorien (KMF) qui est rattaché à l'euro à un taux fixe de 491,97 KMF l'euro depuis 1999 (en raison de l'adhésion des Comores à la zone franc). Le KMF reflète ainsi l'euro en termes de mouvement de devises et s'est apprécié de 48,2% par rapport au dollar des États-Unis (USD).

Taux d'inflation

Étant donné que tous les produits essentiels sont importés, l'inflation dans le pays reflète principalement les variations du coût des importations. Entre 2016 et 2018, l'inflation est demeurée en grande partie stable, variant de 2016 à 2018 entre 1,8 % et 1,7%. Cela est dû à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain, qui compense la forte hausse des prix des denrées alimentaires et des matériaux de construction. En 2019 ce taux est passé à 3,7%. Cette forte pression inflationniste est principalement imputable à la contraction de la production agricole, du fait du passage du cyclone Kenneth.

Taux d'inflation 2016-2019

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux Croissance PIB réel	3.3	3.8	3.8	2	2.3
Inflation de l'ICP	1.8	1	1.7	3.7	1.6
Solde budgétaire (%PIB)	-4.4	-2.3	-0.6	-1.8	0.1
Compte courant (%PIB)	-4.3	-2.1	-2.9	-3.9	-3.2

Balance des paiements

Les échanges extérieurs se sont traduits par une amélioration du solde global de la balance des paiements avec un excédent de 4,1 milliards FC en 2019 contre un déficit de 2 milliards FC en 2018 en liaison avec la forte hausse de l'excédent enregistré au niveau du compte capital et financier.

Balance de paiements

Balance des paiements	2016	2017	2018	2019	2020
Balance du Commerce	-189	-213	-234	-174	-197
Revenu net	2,453	2,192	2,616	2,755	2,837
Transferts courants	49,038	64,931	69,282	72,888	83,010
Investissements Direct	1,587	1,707	2,363,	1,616	1,641
Transfert de capital	8,370	20,963	13,193	13,457	15,869
Portefeuille et autres investissements	1,444	1,204	1,495	1,684	1,710
Erreurs et omissions nettes	-1,978	111	248	-1704	-591

Investissements direct étrangers, imports et exports

Investissements Directs Etrangers, exportations et importations

Investissements nationaux

Les investissements nationaux ne cessent de croître. La formation brute de capital fixe (FBCF) est passée de 137,37 millions USD en 2015 à 141,64 millions USD en 2018 et a même atteint 173,24 millions en 2019. La part de l'investissement dans le PIB (environ 12 % depuis 2017) est relativement stable, avec une légère accélération en 2019.

Les investissements de 2016-2019 en millions de USD

année	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement	47.06	7.36	0.06	0.32	0.98

Source: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Rapport sur l'investissement mondial 2019

Doing Business 2020 :

Les Comores se classent au 160ème rang sur 190 pays dans le rapport Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, gagnant quatre places par rapport à l'année précédente.

Conscient du rôle décisif du secteur privé dans la création d'emplois et la croissance inclusive, le Gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer l'environnement des affaires et promouvoir la diversification de l'économie.

Investissement Direct Etranger (IDE) :

Les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) ont oscillé autour de 4 millions de dollars entre 2015 et 2017, avant de grimper à près de 7 millions de dollars en 2018 et 8 millions en 2019.

Cependant, les flux actuels d'IDE vers les Comores restent marginaux, malgré les efforts déployés par les autorités comoriennes (les allègements et les avantages fiscaux offerts par le gouvernement), qui tente résolument d'améliorer le climat des affaires et la stabilité institutionnelle. Selon le rapport sur l'investissement de 2020 de la CNUCED, les flux d'IDE ne se sont élevés à 8 millions d'USD en 2019. Ce qui est conforme aux tendances historiques mais bien inférieur au pic exceptionnel enregistré en 2011 (23 millions d'USD). Le stock d'IDE reste faible malgré une augmentation en 2019, il est estimé à 129 millions d'USD.

Pendant une décennie, des projets d'envergure d'investissement direct étranger ont vu le jour en Union des Comores. Ces projets investis dans différents secteurs ont apporté plus de recettes et d'emplois directs :

Quelques sociétés installées aux Comores

SOCIETE	ACTIVITE	ORIGINE
Moroni Terminal (Group Bolloré Logistics)	Transport et logistique	France
CGC	Infrastructures	Chine
Lafarge Comores S.A (Lafarge Holcim)	production et commercialisation de matériaux de construction	France
Huawei	Infrastructure de télécommunication	Chine
Telco S.A (Gp Axian)	Télécommunication	Afrique
Vigor International Hôtellerie & Transport	Hôtellerie, transport et énergie	Tanzanie
Exim Bank	finance et banque	Tanzanie
Discover Exploration Sarl	Exploration pétrolière	Angleterre
Leignon Synergie (Semlex)	Développement, intégration, gestion et livraison de systèmes d'identification biométrique et hôtellerie	Belgique
MCP	Hôtellerie	Italie
Le Retaj	Hôtellerie	Quatar

Importation et Exportations des biens

a. Importations :

D'une manière générale, les importations CAF se sont établies à 120,6 milliards FC en 2019 contre 119,3 milliards FC un an avant, soit une hausse de 1,3 milliard FC, sous l'effet de la progression des importations des produits alimentaires et énergétiques. En effet, les importations des produits alimentaires se sont élevées à 37,3 milliards FC contre 34,9 milliards FC sur la période, enregistrant ainsi une progression de 7,1%. Cette évolution est à mettre en liaison avec la hausse des importations de tous les types de biens à l'exception des céréales, en raison de la baisse de la production agricole, attribuable au cyclone Kenneth.

Principaux produits de base importés de 2015-2019

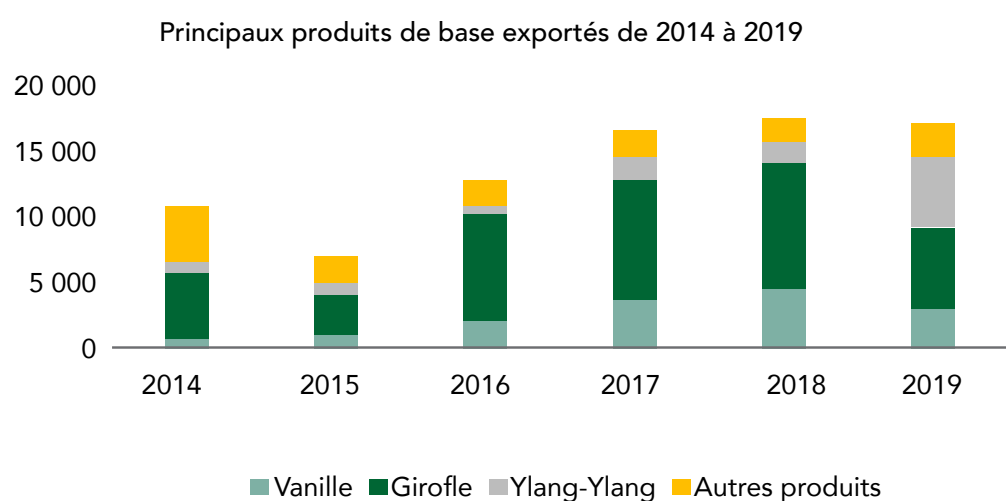
Données CAF	2015	2016	2017	2018	2019
Produits alimentaires	34.6	35.8	36.5	34.9	37.3
Produits énergétiques	19.0	17.8	22.1	25.8	30.4
Biens d'équipement	20.3	21.7	25.3	33.9	27.2
Bien intermédiaires	18.7	17.6	19.1	21.1	22.1
Autres produits	2.7	2.9	3.6	3.7	3.5
Total	95.5	95.8	106.6	119.3	120.6

Exportations

L'Union des Comores est parmi le top 5 mondial des pays producteurs de vanille, clous de girofle et ylang-ylang. Ces produits de rente utilisés dans la production de parfum et de cosmétiques représentent, à eux seuls, 90% des produits exportés.

Les exportations de biens ont baissé entre 2018 (17,6 milliards FC) et 2019 (17,3 milliards FC). Cette situation est imputable à la vanille et au girofle qui ont vu leurs recettes d'exportation baisser de respectivement 31,6% et 35,1% sur cette même période. En effet, avec une quantité exportée de 19 tonnes en 2019 contre 28 tonnes en 2018, les recettes d'exportation de vanille se sont établies à 3,9 milliards FC en 2019 contre 4,5 milliards FC en 2018. Les recettes d'exportation du girofle ont également baissées sur la période, passant de 9,6 milliards FC en 2018 à 6,3 milliards FC en 2019, en lien avec le repli des quantités exportées (4.303 à 3.536 tonnes).

En revanche, les recettes d'exportation d'ylang-ylang ont fortement progressé pour s'établir à 5,4 milliards FC en 2019 contre 1,7 milliard FC l'année précédente.



Sources: DGD et BCC

Quantité de produits exportés 2016-2018

Libellés	Quantité en tonne				Valeur en milliards FC			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Vanille	20	21	11	19	2	3.6	2.1	3.9
Girofle	4 181	3 863	4 292	3 536	8.4	9.4	7.9	6.3
Ylang-Ylang	26	48	43	56	0.5	1.8	4.2	5.4
Autres produits	4 364	3 284	3 911	3 400	2.3	1.9	3.2	3.4
Total	8 591	7 219	8 257	7 011	13.2	16.7	17.4	19

Les exportations par zone :

Le marché européen reste le principal client des Comores, en captant 47,3% du total des exportations de biens en 2019. Ces produits locaux d'une valeur de près de 8,5 milliards FC (essentiellement constitués de gousse de vanille et d'essence d'ylang-ylang), ont été capté essentiellement par la France, qui détient à elle seule 68,7% des produits vendus par les Comores sur le marché européen. Le marché asiatique, en deuxième position a capté 24,3% des exportations, principalement des biens intermédiaires, des gousses de vanille et de l'ylang-ylang.



5. POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

1. Statistiques générales nationales sur la population

Selon l'INSEED, la population comorienne est de 758 316 habitants en 2017. C'est l'un des pays les moins peuplés au monde mais a une forte densité de population, avec 457 personnes par km² contre 212 personnes par km² aux Seychelles et 1770 personnes par km² aux Maldives. La structure par âge de la population des Comores, comme celle de nombreux pays en développement, montre que 39% de la population est jeune (moins de 15 ans).

Profil de la population selon le sexe et l'âge

	0-14 yrs	15-64 yrs	65+
Homme (000)	151,183	212,653	19,882
Femme (000)	142,468	213,129	21,295

2. Information sur la population urbaine et rurale

La population rurale représente 64,9% de la population totale.

Répartition de la population dans les grandes villes et les zones rurales (2020)

Population en 2020	Population par île	Capitale
Grande Comore	379,367	74 749 (Moroni)
Anjouan	327,382	34 940 (Mutsamudu)
Mohéli	51,567	17 291 (Fomboni)
Comores (total)	758,316	126 980



6. EDUCATION ET RESSOURCES HUMAINES

1. Renseignements généraux sur l'éducation

Le gouvernement des Comores a fait de l'éducation l'une de ses principales priorités.

De manière générale, la couverture scolaire est en nette progression. Cela se traduit par un effectif des élèves en hausse dans la majorité des niveaux d'enseignement, au cours de ces dernières années. Cependant, des disparités d'accès à l'école persistent, notamment entre les communes, les milieux (urbain/rural) et entre les îles. Une proportion importante d'enfants non scolarisés et déscolarisés demeure avec près de 22 000 enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne sont pas encore scolarisés.

Un système d'éducation évolutif grâce à l'ouverture aux normes internationales et à l'adoption de différentes stratégies et plans d'action.

La Loi n° 20-034/AU révisé la loi 95-034/AF portant orientation sur l'éducation qui marquait l'ouverture du système éducatif aux normes internationales et un changement majeur du système éducatif comorien. L'adoption de cette nouvelle loi a pour effet d'intégrer l'enseignement technique et professionnel dans le système éducatif et rend obligatoire l'apprentissage des langues.

Le système éducatif intègre les normes des Nations unies ; l'APC (Approche par Compétence) est adoptée. Les Comores ont également adhéré au CONFEMEN (Conférence des Ministres ayant le français en partage) au début des années 2000 et adopté les objectifs internationaux EPT (Education pour Tous).

Le préscolaire est en nette augmentation.

Une forte augmentation de la fréquentation du préscolaire a été observée. Entre les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017, le nombre d'enfants dans le préscolaire est passé de 10992 (dont 5526 filles) à 13920 (dont 6967 filles) soit une hausse de 27%.

Quelques 523 salles de classes sont disponibles et chaque établissement dispose en moyenne de 1,7 salles. Le taux brut de préscolarisation (TBPS) est de 21% pour l'année scolaire 2016-2017 contre 17% en 2015-2016. La création des Ecoles Coraniques Rénovées (ECR) constitue l'un des facteurs d'amélioration de la fréquentation du préscolaire.

Des progrès significatifs ont été enregistrés grâce notamment à l'accompagnement des partenaires au développement (le Comité arabe, la BID, l'UNICEF, le Fonds Saoudien de Développement, la France, l'Union Européenne, l'IDA, le GPE).

Le secondaire affiche un taux brut de scolarisation de 40,5% (37,8% pour les garçons et 43,4% pour les filles). Les besoins en termes d'infrastructures et de moyens sont plus élevés pour Nzuani et Mwali.

2. Études universitaires et statistiques

L'Université des Comores est située à Moroni en Grande Comore et elle a officiellement ouvert ses portes le 20 février 2004. L'Université a été lancée dans le but général de jeter les bases d'un système éducatif et de fournir un outil clé pour l'acquisition de connaissances. Elle est considérée comme un moyen de réviser l'éducation de base aux Comores. À son ouverture, l'Université comptait 1707 étudiants, dont 43 % de filles et 57 % de garçons.

Aujourd'hui l'Université des Comores, composée d'un site sur chaque île, compte plus de 14500 étudiants dont 5 920 filles (43,71%) et 8 580 garçons (56,29%). Elle propose un certain nombre de facultés, dont les sciences, le droit, les beaux-arts et la littérature. L'Université des Comores délivre trois types de diplômes : DUT (BAC +2), Licence (BAC +3) et Master (BAC +5).

L'enseignement supérieur reste dominé par les filières littéraires qui accueillent plus de 73% des étudiants au détriment des filières scientifiques et technologiques. Près de 80% des étudiants de l'enseignement supérieur suivent leurs études dans le public (Université des Comores). Mais la mobilité vers l'extérieur reste importante, les principales destinations étant l'Égypte, la France, Madagascar, le Maroc et le Sénégal. Selon l'AUF, en 2017/2018 la France a accueilli 2673 étudiants comoriens dont 2212 (82,8%) à l'université.

La formation technique et professionnelle (FTP), vecteur de création d'emploi mais encore peu développée. L'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle demeure insuffisante aux Comores avec un nombre de filières professionnelles encore très limité et seulement 2479 enfants inscrits dans la formation technique et professionnelle. La formation technique et professionnelle est un élément clé dans le développement des Comores. Cependant, le système coûte cher par rapport aux autres enseignements et l'adéquation formation emploi révèle un grand déséquilibre quantitatif et qualitatif. Ainsi, le coût de l'ensemble du système est de 6 à 7 fois plus cher que celui de l'enseignement général et le coût unitaire par élève est de 2,6 fois plus élevé que la moyenne régionale. La faiblesse des moyens humains et matériels et l'image négative auprès du public sur la formation technique et professionnelle pénalisent le système. Deux types d'enseignement technique et formation professionnelle coexistent : le formel (public et privé) et l'informel. Actuellement le secteur public dispose de 8 centres de formation dont 3 semi publics pouvant accueillir 500 places et 93 centres privés pour 2000 places. Les taux d'abandon et de redoublement sont moins élevés comparativement à l'enseignement général.

3. Écoles primaires et secondaires internationales

A ce jour, il n'y a qu'une seule école internationale aux Comores, et c'est l'école française «Henri Matisse» qui est basée à Moroni, Grande Comore, et qui fournit un enseignement primaire et secondaire international.

Emploi

Le Code du travail permet aux travailleurs de former des syndicats indépendants du gouvernement. Il n'y a aucune restriction quant à l'adhésion des syndicats à des fédérations ou à leur affiliation à des organismes internationaux. La nouvelle OPACO (Organisation Patronale des Comores), le MODEC sont les principales organisations patronales des Comores. L'objectif principal est de renforcer les relations entre ses membres, de sauvegarder leurs intérêts et de les représenter auprès de diverses autorités gouvernementales. L'organisation des grèves est autorisée moyennant un préavis de 8 jours.

2. Législation du travail

Droit du travail

Selon le code du travail comorien, la semaine normale de travail est de 40 heures; les heures supplémentaires sont ajoutées aux salaires selon un taux fixé par le ministère du Travail.

Outre les deux jours et demi de congés par mois, les femmes bénéficient de congés de maternité et de deuil de quatre mois et dix jours.

Les dispositions du Code du travail comorien précisent que les contrats à durée déterminée (CDD) ne peuvent excéder deux ans et ne peuvent être renouvelés que pour une année supplémentaire. Les étrangers peuvent être engagés pour une durée déterminée de plus de trois ans.

Les CDD dépassant les limites légales sont automatiquement convertis en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

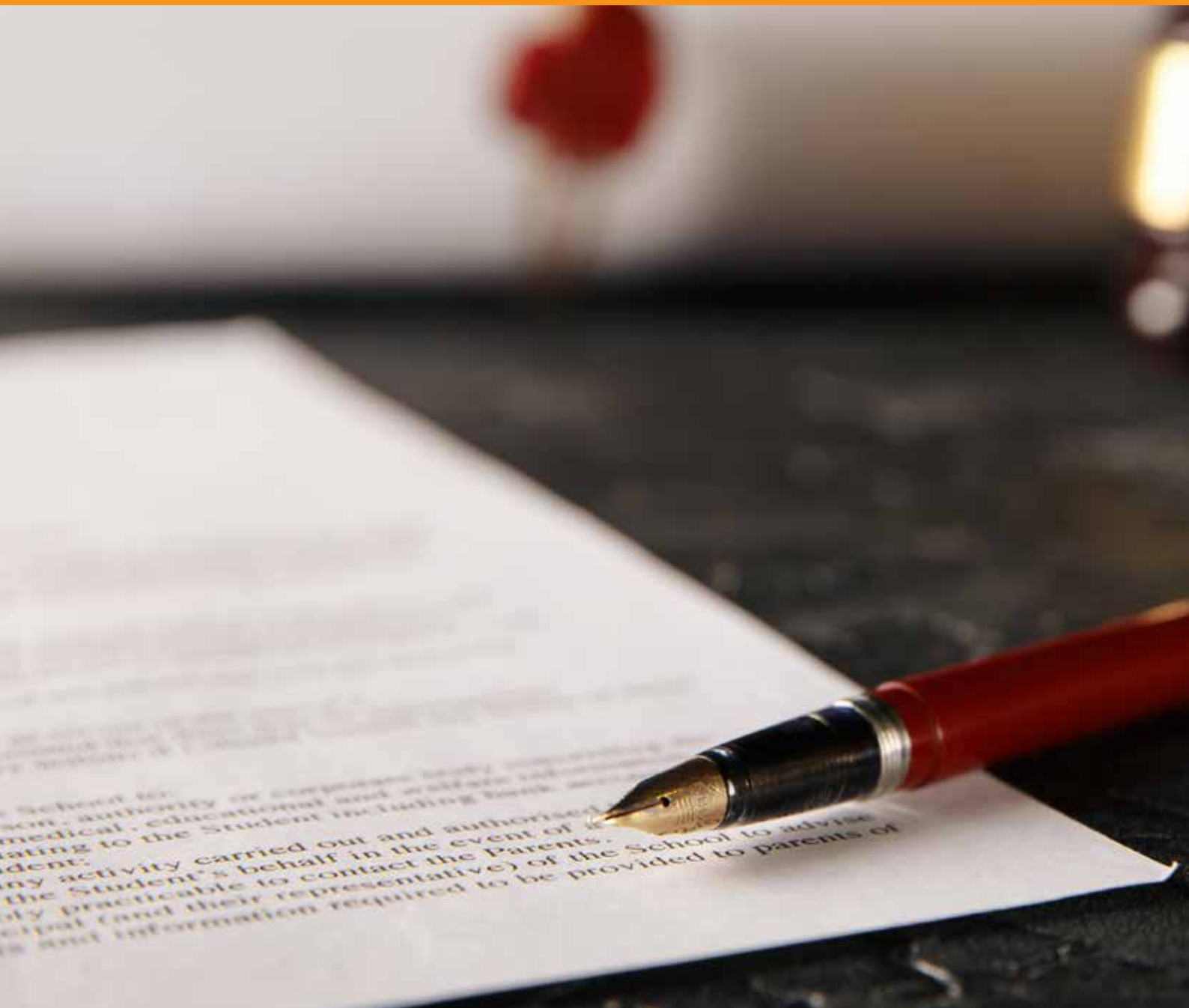
Lorsque les compétences requises ne sont pas disponibles localement, la possibilité d'employer des étrangers est autorisée. L'ANPI peut faciliter l'obtention de permis de travail renouvelable chaque année sans limite fixe. Pour tous les étrangers entrant aux Comores, un visa d'entrée et un permis de séjour sont requis.

Les contrats de travail peuvent être résiliés par l'employeur pour toute raison légitime liée notamment à la capacité ou à la conduite du travailleur ou en fonction des exigences opérationnelles de l'entreprise, de l'établissement ou du service (art. 43). L'annulation d'un contrat est sujette à un préavis et peut entraîner le paiement d'une indemnité, conformément aux conditions fixées par les conventions collectives.

L'inspection du travail est principal interlocuteur des employés confrontés à des problèmes liés à leur contrat.

Travailleurs étrangers

Les investisseurs ont la capacité d'employer des travailleurs étrangers si les compétences ne peuvent être trouvées localement. L'ANPI peut traiter directement avec la Direction de l'immigration (rattachée au ministère de l'intérieur) pour les demandes de permis de travail. Bien qu'aucun quota minimum de travailleurs étrangers ne soit garanti aux investisseurs, les autorités comoriennes ont tendance à traiter les demandes favorablement. Les permis de travail sont renouvelables chaque année sans limite. Les étrangers qui entrent aux Comores doivent payer des frais de visa et de permis de séjour. Les frais de visa pour l'entrée varient en fonction du nombre d'entrées et de la durée du séjour.



7. LICENCES ET PERMIS

1. Formalisation des entreprises :

L'Union des Comores est membre de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Les formes juridiques que les sociétés peuvent adopter sont prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique (GIE)

- Société en commandite simple (SCS)
- Société en nom collectif (SNC)
- Société à responsabilité limitée (SARL)
- Société anonyme (SA)
- Succursale d'une société étrangère
- Groupe d'intérêt économique
- Société coopérative (SC)
- Société par Action Simplifiée (SAS)

En raison de la flexibilité qu'ils offrent dans la gestion de la société, la plupart des investisseurs choisissent de s'inscrire en tant que sociétés à responsabilité limitée ou sociétés anonymes, exigeant respectivement un capital minimum de 100 000KMF et si l'investisseur opte pour la société anonyme, le capital minimum est de 7,750 millions KMF.

Les formalités de création des entreprises sont réalisées directement par l'intermédiaire du Guichet Unique logé à l'ANPI.

2. Visa d'entrée

Types de permis / visas

Les personnes qui se rendent aux Comores ont besoin d'un passeport valide pendant au moins six mois à compter de la date d'entrée. Les visas de tourisme et d'affaires (45 jours) sont délivrés à l'arrivée pour 60 €.

D'autres visas, tels que les séjours d'affaires à long terme, peuvent être obtenus en présentant une demande aux ambassades et consulats comoriens à l'étranger, ou à l'immigration à l'entrée du pays.

Un permis de séjour d'un an coûte 250 € et le permis de séjour de 10 ans coûte 500 €.

Un casier judiciaire et/ou une déclaration sur l'honneur sera exigée de tous les investisseurs qui souhaitent établir une entreprise au stade de l'enregistrement de l'entreprise auprès du tribunal de commerce. Il n'y a aucune obligation à fournir ce document au moment de l'entrée sur le territoire.



8. CADRE LÉGAL POUR LES INVESTISSEMENTS

1. Principaux acteurs gouvernementaux

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) est la principale institution chargée de promouvoir l'investissement et d'assurer la liaison avec les investisseurs internationaux intéressés par les Comores. L'agence a été créée à la suite de l'adoption du Code des investissements de 2007 et a vu le jour en décembre 2008 sous l'autorité du ministère chargé des investissements. Elle a pour missions principales de :

- promouvoir le pays comme destination d'investissement attractive ;
- servir de guichet unique pour les promoteurs et les porteurs de projets d'investissement;
- de faire au ministre de tutelle toute proposition et recommandation concernant l'application du code des investissements ;

L'ANPI assure la liaison entre le gouvernement et les investisseurs internationaux. Elle fournit un certain nombre de services aux investisseurs, comme l'exécution de procédures d'enregistrement des entreprises et la délivrance de licences. Elle permet également aux investisseurs d'obtenir plus facilement les permis et les exemptions de droits nécessaires et surveille les investissements effectués.

2. Lois et règlements sur l'investissement

Les autorités comoriennes ont manifesté leur soutien à l'amélioration du climat des affaires et des conditions d'investissement en mettant en place, avec la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (IFC) un programme de réforme. Ce programme sur le climat d'investissement et le crédit-bail a permis l'adoption d'une douzaine de réformes portant sur les indicateurs de création d'entreprises, d'accès au crédit, d'exécution de contrats, de transfert de propriété et de permis de construire. Ce programme clos en 2016 a permis à l'Union des Comores d'améliorer les différentes procédures d'investissement, et ainsi, améliorer son classement en termes d'indicateurs Doing Business. Un nouveau programme est en cours de discussion avec les différents partenaires au développement au pays.

Le nouveau Code des investissements de 2020

Un nouveau code des investissements est entré en vigueur en 2021 en vue d'aider les investisseurs dans les différentes étapes, y compris l'obtention des permis nécessaires, et d'introduire de nouvelles incitations pour attirer les investissements étrangers dans l'Union des Comores.

Les principales dispositions de la loi n° 20-035/AU du 28 décembre 2020 portant Code des investissements sont les suivantes :

- La garantie de l'égalité de traitement entre les investisseurs nationaux et étrangers (les travailleurs étrangers bénéficient des mêmes droits et obligations que les travailleurs nationaux).
- La possibilité pour les investisseurs d'obtenir des avantages fiscaux approuvés pour des investissements supérieurs ou égaux à 20 000 000 KMF (environ 40 000 euros).
- Le renforcement du rôle de l'ANPI dans l'accompagnement des Investissements.

Les objectifs prioritaires du présent code sont les suivants:

- a) la création de nouvelles entreprises ou le développement d'une nouvelle activité;
- b) la création d'emplois;
- c) la création d'entreprises dans les zones intérieures;
- d) l'innovation et le développement des entreprises existantes;
- e) Encourager et faciliter l'entrepreneuriat.

Domaines d'activité éligibles

Afin de créer un environnement propice au développement du secteur privé et d'attirer des investissements productifs privés générateurs d'emplois et de revenus, l'Union des Comores met à la disposition des investisseurs un cadre juridique incitatif.

En principe, est éligible au Code des investissements, toute entreprise n'exerçant pas les activités suivantes :

- Les activités de négoce ;
- Les activités éligibles à des codes sectoriels ;
- Les activités des organismes à but non lucratif ;
- Les activités bancaires, financière et d'assurance.

Sont éligibles au code des investissements, les entreprises qui exercent ou souhaitent exercer une activité dans les secteurs identifiés prioritaires par le plan national de développement en vigueur.

Mesures d'incitation du code des investissements de 2020

Lorsqu'il s'agit de mesures incitatives, le nouveau Code des investissements prévoit quatre systèmes d'incitations

Régime A - destiné aux investisseurs comoriens ayant :

- a) Un programme d'investissement compris entre 20 000 000 KMF (environ 40 000 euros) et 100 000 000 KMF (environ 200 000 euros) ;
- b) Un important programme de création d'emplois qui favorise le recrutement de ressortissants.

L'approbation en vertu du système confère les droits et avantages suivants :

1.1. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les sociétés (IS) :

- Application d'un taux réduit d'IS de 15 % ;
- Droit au report en avant des déficits constatés lors des exercices couverts par l'agrément. Le reliquat des déficits constatés à l'expiration de l'agrément devient reportable selon les règles de droit commun, soit jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire.

1.2. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les Bénéfices Artisanaux, Agricoles, Industriels et Commerciaux (BAAIC) ou de l'impôt sur les Bénéfices des professions Non Commerciales (BNC) :

- Suppression des deux dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 20% sur l'intégralité de son revenu qui excède million de KMF ;

1.3. Régime suspensif des droits et taxes douanières, et exonération des droits et taxes à l'importation, sur ses importations de marchandises figurant sur la liste de marchandises établie en référence à l'Annexe audit Code et jointe à la décision d'octroi de l'agrément.

Régime B :

Le système B est réservé aux entreprises ayant :

- a) un programme d'investissement entre 100 000 000 KMF (200 000 €) et 1 000 000 000 KMF (2 000 000 €)
- b) Un important programme de création d'emplois qui favorise le recrutement de ressortissants. L'agrément au titre du système B confère les droits et avantages suivants :

2.1. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les sociétés (IS) visé aux articles 4 et suivants du Code Général des Impôts de l'Union des Comores :

- Application d'un taux réduit d'IS de 15 % ;
- Droit au report en avant des déficits constatés lors des exercices couverts par l'agrément. Le reliquat des déficits constatés à l'expiration de l'agrément devient reportable selon les règles de droit commun, soit jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire ;

2.2. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les Bénéfices Artisanaux, Agricoles, Industriels et Commerciaux (BAAIC) ou de l'impôt sur les Bénéfices des professions Non Commerciales (BNC) :

- Suppression des deux dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 20% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1,5 millions de KMF.

2.3. Régime suspensif des droits et taxes douaniers, et exonération des droits et taxes à l'importation, sur ses importations de marchandises figurant sur la liste de marchandises établie en référence à l'Annexe au Code et jointe à la décision d'octroi de l'agrément.

Régime C

Le Régime C ou régime des projets prioritaires, qui a une durée de dix ans courant à compter de la date d'octroi de l'agrément, concerne les entreprises dont le programme d'investissement est strictement supérieur à milliards KMF hors taxe intervenant dans les secteurs identifiés prioritaires par le Plan National de Développement en vigueur et qui s'engage à créer entre 80 et 300 emplois locaux modulables à la hausse en fonction du montant ou du secteur et/ou de la zone géographique d'investissement.

3.1. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les sociétés (TS) :

- Application d'un taux réduit d'IS de 15%,
- Si le titulaire de l'agrément s'engage à créer au minimum 150 emplois avant la cinquième année : application d'un taux réduit de 100% les cinq premières années et application d'un taux réduit de 15% les cinq années suivantes,
- Droit au report en avant des déficits constatés lors des exercices couverts par l'agrément. Le reliquat des déficits constatés à l'expiration de l'agrément devient reportable selon les règles de droit commun, soit jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire ;

3.2. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les Bénéfices Artisans, Agricoles, Industriels et Commerciaux (BAAIC) ou de l'impôt sur les Bénéfices des professions Non Commerciales (BNC) :

- Suppression des deux dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 20% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1,5 million de KMF

3.3. Si le titulaire de l'agrément s'engage à créer au minimum 150 emplois avant la cinquième année

- Pendant les cinq premières années, suppression des trois dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 15% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1 million de KMF,
- Pendant les cinq années restantes suppression des deux dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 20% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1,5 million de KMF

3.4. Bénéfice du statut d'opérateur économique agréé, régime suspensif des droits et taxes douanières, et exonération des droits et taxes à l'importation, sur ses importations de marchandises figurant sur la liste de marchandises établie en référence à l'Annexe au Code et jointe à la décision d'octroi de l'agrément.

Régime D

4.1. Si le titulaire de l'agrément est passible de l'impôt sur les sociétés (IS) :

- Application d'un taux réduit de 10% les cinq premières années et application d'un taux réduit de 15% les dix années suivantes,
- Si le titulaire de l'agrément s'engage à créer au minimum 350 emplois avant la cinquième année : application d'un taux réduit de 5 % les cinq premières années, application d'un taux réduit de 10% les cinq années suivantes et application d'un taux réduit de 15% les cinq dernières années.
- Droit au report en avant des déficits constatés lors des exercices couverts par l'agrément. Le reliquat des déficits constatés à l'expiration de l'agrément devient reportable selon les règles de droit commun, soit jusqu'au troisième exercice qui suit l'exercice déficitaire,

4.2. Si le titulaire de l'agrément est redevable de l'impôt sur les Bénéfices Artisans, Agricoles, Industriels et Commerciaux (BAAIC) ou de l'impôt sur les Bénéfices des professions Non Commerciales (BNC) :

- Suppression des cinq dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu les cinq premières années. Le titulaire sera donc redevable de la tranche de 5% sur l'intégralité de son revenu qui excède 150 000 KMF ;
- Les dix années suivantes, suppression des deux dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc redevable de la tranche de 20% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1,5 million de KMF

- 4.3. Si le titulaire de l'agrément s'engage à créer au minimum 350 emplois avant la cinquième année :
- Pendant les cinq premières années suppression des quatre dernières tranches de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 10% sur l'intégralité de son revenu qui excède 500 000 KMF ;
 - Pendant les cinq années suivantes suppression des trois dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 15% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1 million de KMF ;
 - Pendant les cinq années restantes suppression des deux dernières tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Le titulaire sera donc passible de la tranche de 20% sur l'intégralité de son revenu qui excède 1,5 millions de KMF
- 4.4. Bénéfice du statut d'opérateur économique agréé, régime suspensif des droits et taxes douanières, et exonération des droits et taxes à l'importation, sur ses importations de marchandises figurant sur la liste de marchandises établie en référence à l'Annexe au présent Code et jointe à la décision d'octroi de l'agrément.

2. Lois importantes

Droit sur la concurrence

La loi sur la concurrence vise à promouvoir le libre jeu du marché en contrôlant ou éliminant toute pratique ayant un objet ou un effet restrictif de concurrence préjudiciable au développement de l'économie nationale et aux intérêts des consommateurs.

Propriété foncière

Les textes relatifs à la propriété foncière et l'enregistrement comptent quatre catégories de base : terres sans titre; terres titrées; domaine de l'État; et réserves villageoises. Environ 80% des habitants possèdent de petites parcelles sans titre ; ceux qui possèdent de plus grandes terres de 635 à 5000 hectares possèdent des titres fonciers qui ont été obtenus pendant la période coloniale et qui continuent d'être respectés aujourd'hui.

Droits de propriété intellectuelle

L'Union des Comores est membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et se conforme à la plupart des conventions internationales en la matière.

L'OCPI, mis en place par le décret ndeg18-093/PR du 31 octobre 2018, a pour mission de protéger tous les titres de propriété intellectuelle tels que définis par l'Accord de Bangui, combattre la contrefaçon, le piratage, la fraude.

L'OCPI est aussi en charge de :

- Favoriser les acquisitions de technologies par l'exploitation de document brevet,
- Assurer le suivi aux plans national et international des questions liées à la propriété intellectuelle.
- Veiller à l'application des Accords, traités, ratifiés
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer l'exploitation illicite des titres de propriété protégée sur le territoire national
- Contribuer à la promotion de la créativité littéraire et artistique
- Œuvrer pour la mise en place de la législation, la réglementation et les structures de gestion des droits d'auteurs.

Droit de l'environnement

L'environnement est régi par la loi du 22 juin 1994, modifiée en 1995. Aucun décret de cette loi n'a été adopté, mais une politique environnementale nationale et un plan d'action environnemental ont été lancés en 1994-1995. L'Union des Comores participe également à 11 conventions internationales et régionales sur la protection de l'environnement.

3. Zones franches et zones économiques spéciales

À la suite de l'adhésion de l'Union des Comores à l'Organisation Africaine des Zones Economiques en décembre 2019, le pays mène actuellement des études d'identifications d'autres zones économiques spéciales afin de pouvoir mettre en place, par secteur, des structures adéquates pouvant faciliter les conditions d'investissements.

9

ACCÈS AUX MARCHÉS ET ADHÉSION INTERNATIONALES



9. ACCÈS AUX MARCHÉS ET ADHÉSION INTERNATIONALES

L'Union des Comores est membre de nombreuses organisations internationales et a un accès préférentiel à de nombreux marchés internationaux :

Commission de l'Océan Indien

L'Union des Comores est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI), une organisation intergouvernementale qui réunit les Comores, Madagascar, Maurice, France (pour la Réunion) et les Seychelles pour encourager la coopération. La COI a été créée en janvier 1984 dans le cadre de l'Accord général de Victoria. Les Maldives sont membre observateur.

L'objectif de la COI est de favoriser la coopération diplomatique, économique et commerciale, dans les domaines de l'agriculture, la pêche maritime et la conservation des ressources et des écosystèmes, ainsi que dans les domaines culturel, scientifique, technique, de l'éducation et de la justice parmi les membres. La coopération s'est récemment concentrée sur la conservation marine et la gestion des pêches.

Organisation de la Coopération Islamique

Depuis 1976, l'Union des Comores est un État Membre de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) qui est la deuxième plus grande organisation internationale au monde après les Nations Unies, dans laquelle elle détient une délégation permanente. L'OCI, dont le siège administratif est situé à Djeddah (Arabie Saoudite), compte 57 États membres. Elle a été établie pour agir comme la voix collective du monde musulman (Ummah), sauvegarder les intérêts et assurer le progrès et le bien-être des musulmans.

Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)

Le COMESA est la plus grande Communauté Economique Régionale (CER) d'Afrique, avec une population de plus de 430 millions d'habitants et un PIB combiné de plus de 447 milliards de dollars. Les Comores figurent, parmi les 19 États membres du COMESA qui participent actuellement à la zone de libre-échange du COMESA, qui leur accorde un accès en franchise de droits et sans contingent à 13 autres grands marchés de la région du COMESA.

Après avoir lancé avec succès son union douanière en 2009, le COMESA poursuit sur la voie de l'intégration régionale en soutenant la création continue de meilleures conditions d'investissement, ce qui en fait une communauté économique de plus en plus compétitive sur le plan international.

L'importance de l'adhésion des Comores au COMESA et à son ALE réside dans le taux de croissance des IDE plus élevé du COMESA par rapport aux autres grands blocs commerciaux régionaux, ainsi que dans son taux de croissance moyen élevé du PIB (5,7 % en 2009).

Réseau International des Agences Francophones de Promotion de l'Investissement (RIAFPI)

L'Union des Comores par l'ANPI est membre effectif du RIAFPI depuis sa création en 2014. Cette adhésion est une opportunité pour l'agence d'élargir son réseau, de profiter du partage d'expériences, d'acquérir les bonnes pratiques, d'accroître sa visibilité et de renforcer ses capacités.

Le RIAFPI a pour mission de soutenir l'essor des investissements nationaux et étrangers dans les économies des pays membres. Elle vise ainsi à accélérer la croissance économique, à favoriser l'échange d'informations et d'expériences, à faire reculer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations en fournissant des mécanismes innovants d'accès aux financements disponibles dans l'espace francophone et en créant une synergie entre les investisseurs issus des pays francophones.

L'ANPI Comores participe, depuis son adhésion, aux activités du réseau. Cet engagement a été reconnu et consacré par l'ensemble des membres du réseau qui l'ont élu en qualité de membre du Comité International et représentante de la zone Afrique de l'Est et Océan Indien pour deux mandats consécutifs de cinq ans chacun (2014 et 2019).

Organisation Africaine des Zones Economiques (AEZO)

L'Union des Comores, par l'ANPI, est devenue membre de cette association continentale (en novembre 2019) composée de grandes institutions publiques et privées chargées du développement, de la gestion et de la promotion des zones économiques en Afrique. Cette association, composée de plus de quarante pays, constitue la plateforme d'échange d'idées et de partage des modèles de développement des zones économiques en Afrique.

Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF)

La ZLECA, ZLEC ou ZLECAF, est un projet de zone de libre-échange en cours de création sur l'ensemble du continent africain. Près de l'ensemble (54) des États africains, à l'exception de l'Erythrée, sont signataires de la ZLECAF tandis que 28 d'entre eux l'ont ratifiée.

L'Union des Comores est signataire de la ZLECAF depuis le 21 mars 2018 mais ne l'a pas encore ratifié.

Association mondiale des agences pour la promotion des investissements (AMAPI)

Grâce à sa vaste gamme d'activités, la WAIPA offre aux agences de promotion de l'investissement (IPA) la possibilité de réseauter et d'échanger des pratiques exemplaires en matière de promotion de l'investissement. L'Union des Comores est devenue membre de la WAIPA depuis mars 2017. L'AMAPI a toujours consacré et continue de consacrer du temps et des efforts au renforcement des capacités en ressources humaines de ses organismes membres.

L'ANPI bénéficie des formations de renforcement des capacités de ses agents et partage ses bonnes pratiques et expériences avec les autres membres du réseau.

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

La SADC est un groupe régional de 16 États membres fondé en 1980. La mission de la SADC est de promouvoir une croissance économique durable et équitable ainsi que le développement socioéconomique.

L'ANPI a joué un rôle central dans l'admission des Comores au sein de la communauté des pays de la SADC en tant que facilitateur.



10 INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS



Moroni Prince Saïd Ibrahim Aéroport International

10. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

1. Renseignements généraux :

Sur le plan des transports généraux et de l'infrastructure, l'archipel des Comores offre des possibilités d'investissement uniques. Actuellement il y a :

- trois aéroports dont un international à la Grande Comore
- deux ports dont un international à Mutsamudu
- 880km de routes sur l'ensemble du territoire

Il existe des vols internationaux qui relient les Comores aux grandes villes d'affaires de la région, y compris Harare, Addis Ababa, Nairobi, Dar es Salam et Johannesburg, qui démontre le potentiel des Comores à devenir un centre d'affaires et un emplacement idéal pour la construction de ports en raison de sa proximité géographique avec les rives méridionales et orientales de l'Afrique.

2. Transport terrestre

L'île de la Grande Comore possède des réseaux routiers plus étendus et non asphaltés qu'Anjouan et Mohéli. Cependant, il y a des opportunités pour des investissements dans le programme de réseau routier, selon le Plan Comores Emergent.

Etat du réseau routier par île (unités en km)

Réseau	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Ensemble
Grande Comores	53.1	111.1	255.6	42.5	462.2
Anjouan	27.9	70.6	11.6	103.8	213.9
Mohéli	23.4	40.6	11.5	18.2	93.6
Total général	104.5	222.2	278.6	164.5	769.8
%	13.6	28.9	36.2	21.4	100
Réseau en %	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais	Ensemble
Grande Comores	11	24	55	9	100
Anjouan	13	33	5	49	100
Mohéli	25	43	12	19	100

Depuis 1994, les Comores n'ont pas de compagnie nationale de transport aérien. En outre, le secteur du transport aérien inter insulaire et régional a été repris par des opérateurs privés, dont ComAir, AB Aviation, Int'Air Iles et R'Komor. Cela démontre le potentiel des Comores pour la privatisation des infrastructures de transport ainsi que leur volonté d'accepter des investissements étrangers directs dans des projets de transport aérien et maritime.

3. Transport aérien

Actuellement, 9 compagnies aériennes sont présentes à l'Aéroport Prince Saïd Ibrahim de Moroni dont 6 compagnies internationales :

- Kenya Air Ways
- Ethiopian Airlines
- Ewa Air
- Turkish Airlines (uniquement en période estivale)
- Air Tanzanie
- Air Madagascar

4. Transport maritime

L'archipel des Comores dispose de ports primaires et secondaires situés à des dizaines de kilomètres les uns des autres. Les côtes les plus rapprochées des îles accusent respectivement des distances de 70km entre Mohéli et la Grande Comore, 60km entre Mohéli et Anjouan, 70 km entre Anjouan et Mayotte.

Carte géographique des Comores



De petites barques motorisées font les traversées maritimes inter-îles en environ deux heures et assurent le transport de passagers et de marchandises vivrières.

66.000 voyageurs maritimes effectuent les traversées inter-îles annuellement. Environ 250 personnes par jour empruntent les vedettes rapides entre Chindini (Grande Comore) et Hoani (Mohéli) et Ouropveni (Grande Comore) et le marché Dodin (Anjouan). Environ 200 passagers font la traversée entre le port Mutsamudu et le port de Moroni à bord d'un bateau d'une société privée offrant une liaison hebdomadaire.

Perspectives de développement pour le transport maritime

Le pays, à travers le Plan Comores Emergent, projette d'améliorer le transport maritime inter-îles et régional en se basant sur les statistiques enregistrées ces dernières années

Perspectives de développement pour le transport maritime

Actuellement	Objectifs
66.000 voyageurs maritimes annuelles en 2016	132.000 voyageurs visés en 2025 et 200.000 en 2030
80.000 tonnes de marchandises conventionnelles transportées en 2021	160.000 tonnes visées en 2025 et 240.000 tonnes visées en 2030
Jusqu'à 25 traversées inter-îles quotidiennes d'embarcations motorisées	moins 50% dès la mise en place des liaisons maritimes
Pour la société de transport maritime, un potentiel de revenus de : <ul style="list-style-type: none"> 1,6 Millions € en 2021 pour le transport de passagers ; 2,5 Millions € en 2021 pour la marchandise conventionnelle 	Pour la société de transport maritime, un potentiel de revenus de : <ul style="list-style-type: none"> 7,5 millions € en 2030 pour le transport de passagers ; 7,5 millions € en 2030 pour la marchandise conventionnelle

Energie

1. Prix des carburants (gaz, diesel, mazouts) et renseignements techniques

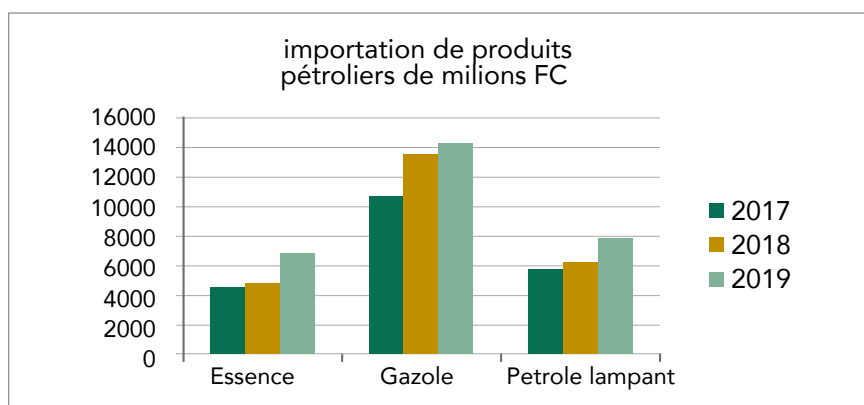
En attendant les avancées du processus d'exploitation du pétrole, la Société Comorienne d'Hydrocarbures accroît sa capacité de stockage des produits énergétiques. Car la faiblesse des capacités de stockage d'hydrocarbures, la dépendance aux produits pétroliers et la vétusté du réseau greffent lourdement les prix de l'électricité. En s'appuyant du Plan Comores Émergent (PCE), des actions seront menées pour améliorer la structure de charge de la production thermique, faire évoluer le parc de production et renforcer le réseau. La construction de trois nouvelles citernes sur le site de la SCH augmentera l'autonomie de 40 jours à 90 jours.

2. Secteur du pétrole et du gaz

Les importations de produits énergétiques ont progressé de 18,2% entre 2018 et 2019 s'établissant à 30,4 milliards FC au cours de l'année 2019 contre 25,8 milliards FC une année avant. Cette évolution est imputable à l'augmentation des achats de produits pétroliers, notamment le gazole (+5,7%), le pétrole lampant (+24,5%) ainsi que l'essence (+43,6%).

Les autres biens combustibles ont également vu leur facture d'importation augmenter avec les importations de gaz (+2,5%), en dépit du repli des importations du bois (-6,2%) et les huiles de vidange (-1,9%).

Importation de trois (3) produits pétroliers de 2017-2019



Capacité de stockage en produit pétrolier de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH)

Capacité de stockage en produit pétrolier de la SCH, en mètre cube			
Dépôt	Essence	Gasoil	Jet A1
Moroni (Grande Comore)	3 400	6 200	2 000
Hahaya (Grande Comore)			780
Mutsamudu (Anjouan)	2 000	4 500	2 700
Fomboni (Mohéli)	110	258	160
Total	5 510	10 958	5 640

3. Le Numérique en pleine évolution aux Comores.

Capitalisant sur le développement de réseaux puissants de l'Océan Indien, les Comores ont fortement fait évoluer le secteur des Télécommunications, principalement dans le cadre du Programme Régional d'Infrastructure de Communication Phase 4 (RCPI4) en faveur de la réforme de la réglementation et la libéralisation du secteur des Télécommunications, avec le partenariat technique et financier de la Banque Mondiale.

Avec la libéralisation du marché et l'octroi d'une deuxième licence, désormais deux opérateurs fournissent la communication mobile, des services internet, fixe et mobile 4G et 4,5G et depuis 2019 le mobile money. Les opérateurs ont installé un réseau de connexion inter-îles de 10 Gb/s, et des réseaux fibres optiques 10 Gbits/sec et Faisceau Hertzien (FH) autour de chaque île. Plus de 80% du territoire est couvert par les réseaux télécoms.

Le pays est maintenant connecté au câble international sous-marin EASY qui fournit une capacité de 26Gb/s, au câble sous-marin régional AVASSA d'une capacité de 10 Gb/s, et au câble très haut débit FLY-LION 3 de 1,1Tb/s qui sera opérationnel d'ici fin 2019 et apportera plus de sécurisation. Un backbone national distribuant la FTTH sur l'ensemble des îles a été déployé.

Dans le nouveau climat de concurrence, les communications sont plus abordables et les souscriptions progressent rapidement. Alors que les dernières statistiques de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en 2018 indiquaient un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 60% et un taux d'accès à l'internet mobile 4G de

37,8%, les opérateurs font état de plus de 600.000 souscriptions en téléphone mobile, soit un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 74,66%. Le bouquet internet 500Mo internet mobile, évalué à 14,5% du PIB par habitant en juin 2017 (contre 5,2% dans le monde, 0,6 à l'île Maurice et 152% à Madagascar) est actuellement disponible sensiblement au même prix qu'à l'île Maurice. Parallèlement à l'évolution de la téléphonie mobile, le prix de l'internet fixe, évalué à 51,9% du PIB par habitant en 2018, demeure faiblement accessible à la majorité de la population et l'utilisation des TICs reste faible dans le pays. Les données de l'UIT indiquent que 9,2% seulement des ménages disposent d'un ordinateur à la maison, 8,5% de la population accède à l'internet et 5,6% des ménages disposent d'une connexion internet fixe.

Les services numériques et les nouvelles entreprises du numérique restent à développer. Les deux grands opérateurs de télécommunications comptent 2.500 emplois directs. Outre les 2 opérateurs de télécommunications, le secteur du numérique est constitué d'entreprises privées, principalement des PME actives dans la conception et le développement d'applications, l'intégration, l'ingénierie et le conseil en général, mais aussi et surtout de revendeurs de matériels informatiques. Le secteur TIC contribue à 2,4% du PIB, dominé par les télécommunications. L'indice IDI mondial de l'UIT mesurant le développement des TIC situait les Comores au 164ème rang mondial sur 176 pays évalués en juin 2017.

4. L'évolution du numérique au cœur des catalyseurs de l'émergence.

La vision est de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique ». L'ambition est de faire du numérique un secteur contribuant de manière conséquente à l'économie nationale, un levier de croissance pour les autres secteurs et un facteur positif de transformation sociale. L'objectif spécifique est d'amener la contribution du numérique dans le PIB à 5% et fournir plus de 5.000 emplois directs à l'horizon 2030.

5. Système de câbles optiques sous-marins (EASSy)

Comores Telecom a lancé un nouveau service de communication rendu possible par le Consortium de systèmes sous-marins de fibre optique en Afrique de l'Est (EASSy), un système de câble sous-marin de fibre optique de 102294 km de long installé le long de la côte Est de l'Afrique avec dix stations d'atterrissage au Soudan, Djibouti, Somalie, Kenya, Tanzanie, Comores, Madagascar, Mozambique et Afrique du Sud.

Ce projet est l'un des plus importants investissements que le gouvernement comorien ait financés à ce jour, pour un investissement total de 264 millions de dollars. Grâce à cette initiative, les Comores ont maintenant la plus grande capacité de tous les systèmes de câbles sous-marins sur la côte est de l'Afrique avec des vitesses de 3,7 téraoctets par seconde.

La Chine a engagé quelque 11 milliards de KMF pour compléter le projet de fibre optique et apporter des connexions Internet haut débit aux quatre coins des îles. L'introduction de la fibre optique aux Comores a déjà entraîné une baisse considérable des prix de tous les services de télécommunications dans l'archipel, faisant de la connexion Internet un service universel pour tous les Comoriens

6. Services publics

Les investisseurs ont exhorté le gouvernement à améliorer les infrastructures et les services publics. Un effort particulier devrait être fait pour améliorer les transports entre les villes et les zones extérieures (en mettant l'accent sur la qualité des routes) et maintenir la stabilité de l'approvisionnement en électricité dans toutes les îles. D'autres investissements dans les secteurs des bains rendront les réseaux plus fiables et plus efficaces.

7. Débit d'eau et d'égout

L'Union des Comores, un pays archipélagique, dispose d'un potentiel en eau appréciable. Mais, peu d'investigations et de prospections ont été réalisées pour bien connaître, mobiliser et exploiter, les ressources en eau, essentiellement allouées à l'eau potable (85% des prélèvements).

La demande annuelle en eau est estimée à 16 871 088 m³ en 2012 et elle sera de 35 457 651 m³ en 2030.

8. Prix de l'électricité domestique et industrielle

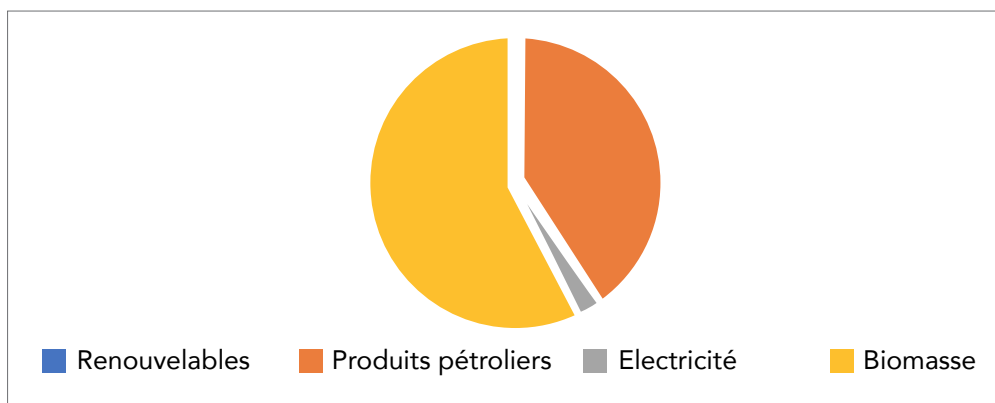
Le secteur de l'électricité représente un grand défi pour les Comores, dont les autorités se sont concentrées sur la nécessité de stabiliser l'approvisionnement en électricité, en particulier en dehors de la capitale. Une main-d'œuvre qualifiée est nécessaire pour exploiter le réseau du secteur de l'électricité et assurer une maintenance fiable des centrales électriques.

Production et consommation d'électricité:

Le bois, le charbon de bois et les produits pétroliers constituent les principales sources d'énergie du pays.

Le bilan énergétique du pays en 2017 indique une consommation de 6.597 térajoules (Tj) fournie à 57% par les sources d'énergies traditionnelles et à 41% par les produits pétroliers. (Sources étude BSR-EA CEA).

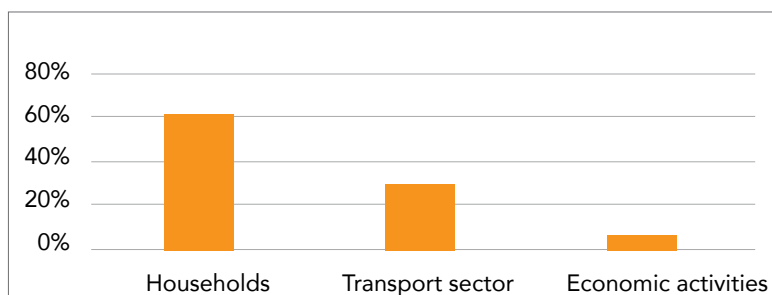
Bouquet énergétique des Comores en 2017



Source: BSREA

L'énergie solaire et l'hydroélectricité tiennent une place marginale dans le mix énergétique actuel. Les ménages consomment 63% de la consommation énergétique du pays, suivi par le secteur des transports qui compte pour 32% de la consommation, les industries et le commerce ne comptant que pour 5% de la consommation.

Consommation énergétique du pays en 2017



Source: BSREA

L'électricité est principalement fournie par des centrales thermiques. Fonctionnant au gasoil, le parc de production électrique est constitué de 4 centrales thermiques sur les 3 îles regroupant 28 groupes fonctionnant au gasoil, représentant une capacité installée de 41MW et une capacité disponible de 31.9 MW, et des centrales hydroélectriques offrant 0,6MW dans l'île d'Anjouan. La capacité de production est limitée à cause de la vétusté de certains groupes, l'absence de maintenance préventive et la faiblesse des capacités humaines pour faire fonctionner et entretenir les centrales électriques. Le pays dispose d'une ressource solaire importante et d'une ressource géothermique en cours d'exploration qui pourrait à terme répondre à une part importante des besoins.

Capacité de production électrique des Comores en WM-2019

	Grande Comore		Anjouan		Mohéli	
	Capacité installée	Capacité disponible	Capacité installée	Capacité disponible	Capacité installée	Capacité disponible
Centrale de Voidjou	19.6	17,3				
Centrale de Itsambou	8.0	4.7				
Centrale de Fomboni					4	2
Centrale de Trenani			8.2	6.3		
Centrale de Lingoni			0.3	0.3		
Centrale de Marahani			0.3	0.3		
Total	27.6	22	8.8	6.9	4	2

La stratégie sectorielle du secteur énergie vise à

- produire une énergie fiable, maîtrisée, accessible et en quantité suffisante,
- améliorer l'accès des populations les plus démunies à l'énergie propre aux meilleurs prix,
- diversifier les sources d'énergies et valoriser les ressources naturelles spécifiques des différentes parties du territoire
- augmenter la participation du secteur privé et des parties prenantes dans le développement du secteur
- renforcer les capacités pour développer une expertise locale disponible sur le long terme

A ces fins, le gouvernement comorien, dans sa stratégie sectorielle en matière d'énergie, entreprendra des chantiers de développement des infrastructures comprenant notamment :

- L'opérationnalisation d'une centrale électrique de 18MW à base de fuel lourd ;
- Les forages et la construction d'une centrale géothermique de 10MW ;
- Le raccordement de centrales solaires sans stockage fournissant 12MW ;
- L'augmentation des capacités de stockage d'hydrocarbures ;
- Le réaménagement et consolidation des réseaux de transport et de distribution ;
- L'adaptation du parc de production aux évolutions de la demande.

Les énergies renouvelables aux Comores

Centrale de Pomoni à Anjouan

Pour pallier aux coupures intempestives de l'électricité, les Comores s'orientent vers l'installation des énergies renouvelables dans l'ensemble du territoire. En effet, une série d'installations des panneaux solaires a vu le jour. En novembre 2020, le chantier de construction de la première et plus grande centrale photovoltaïque s'est achevée à Pomoni. Installée sur un terrain de 5 hectares, la centrale aux panneaux angles fixes, produira 4 mégawatts, soit 40% des besoins en électricité de l'île d'Anjouan. Une bouffée d'oxygène surtout pour les opérateurs économiques installés à Anjouan dont les activités commerciales sont au ralenti par manque d'électricité. Cette réalisation est le fruit d'un partenariat public/privé, entre le gouvernement Comorien et le groupe Tanzanien VIGOR.

Centrale de Foubouni en Grande-Comore

L'Union des Comores, à travers l'entreprise Innovent, a inauguré un parc solaire situé au sud-est de la Grande Comore le 15 décembre 2020. Ce parc totalise une puissance de 3 MW et a permis l'injection des 500 premiers kwh dans le réseau comorien. La mise en service complète du parc est prévue pour mars 2021. Cela permet une grande flexibilité du réseau, tout en régulant l'entrée de l'énergie sur celui-ci. Les batteries servent en quelque sorte de « tampon » entre le parc solaire et les consommateurs. La centrale permettra ainsi d'améliorer significativement la qualité de vie de la population.



11

SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS



11. SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

Le système bancaire aux Comores

L'indépendance des Comores en 1975 s'est accompagnée d'un arrangement institutionnel avec la France par lequel l'institut d'émission des Comores (Institute of Emission of Comores) a eu le privilège d'émettre des devises. Ce droit a ensuite été transféré à la Banque Centrale des Comores (BCC) le 1er juillet 1981.

Depuis le 19 novembre 1999, les taux officiels de la BCC sont indexés sur l'indice Euro Overnight Index Average (EONIA), ce qui entraîne une stabilisation des différentiels de taux d'intérêt avec l'euro. La BCC applique un système de réserves obligatoires de 25 % des dépôts et des titres de créance émis. Le Conseil d'Administration en sa séance du 10 décembre 2013 a décidé de diminuer le taux de constitution des réserves obligatoires de 20% à 15% à compter du 2 janvier 2014. Il a le droit exclusif d'émettre la monnaie locale et son rôle principal est de formuler la politique monétaire et de crédit et de gérer les réserves internationales.

Délivrance de permis

Conformément à la loi n° 13-003/AU du 12 juin 2013 sur la réglementation des banques et des institutions financières, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Comores délivre l'agrément aux institutions ou entreprises visant à exercer une activité de services bancaires ou financiers aux Comores.

Structure du système financier comorien

Le système financier comorien se compose de la Trésorerie publique, d'une banque centrale, de 4 banques commerciales, de 4 réseaux d'Institutions Financières Décentralisées et 3 Intermédiaires Financiers.

A cela s'ajoute un établissement de monnaie électronique. En outre, d'autres acteurs financiers sont impliqués, tels que les intermédiaires de services financiers comme Western Union, MoneyGram et Comores Express.

Acteurs majeurs des secteurs de la banque et de l'assurance

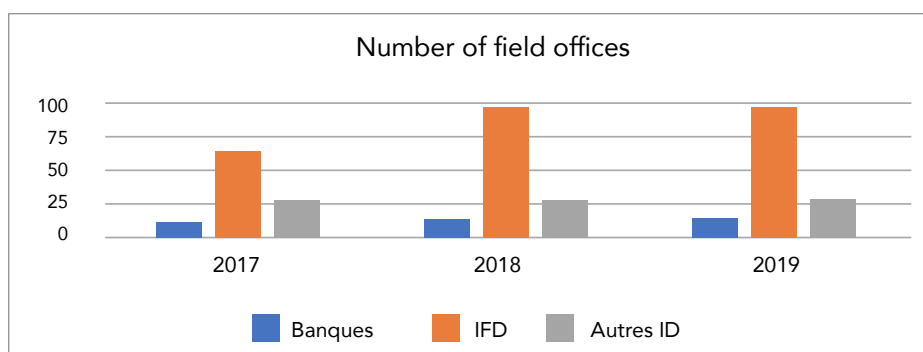
Compte tenu de la taille limitée des services financiers des Comores, il est naturel que ce secteur soit principalement concentré dans le secteur bancaire. Les services bancaires dans les îles sont fournis par l'intermédiaire de comptoirs financiers, notamment :

- Banque pour l'industrie et le commerce (BIC) - Banque commerciale universelle proposant une offre de produits limitée (épargne et crédit).
- Exim Bank est une banque commerciale (originaire de Tanzanie) qui a commencé ses opérations à Moroni (Grande Comore) en 2007 et à Anjouan en 2009.
- Banque Fédérale de Commerce (BFC) - une banque commerciale opérant aux Comores depuis 2009.
- Banque de Développement des Comores (BDC) fournit du financement à moyen et à long terme, principalement aux entreprises industrielles.
- La Société Nationale des Postes et des Services Financiers - SNPSF) - un intermédiaire financier qui héberge les départements du Fonds National des Dépôts (Caisse Nationale d'Épargne), les services de comptes postaux et de transferts de Western Union.
- Les institutions financières décentralisées pour le micro-financement, telles que les réseaux SANDUK et MECK.
- Money Gram, Ria et Global Express - intermédiaires de services financiers impliqués dans les transferts d'argent.

Les compagnies d'assurance qui opèrent aux Comores sont : Atlantic Financial Group, Al Amana Assurance, Assurances Conseils des Comores, Comores Trade International, La Générale d'Assurance et de Prévoyance.

Le nombre d'agences hors sièges réparties sur tout le territoire ne cesse de croître. Ainsi en 2019, le système bancaire compte 142 contre 137 en 2018. En termes de répartition, les banques comptent 15 agences, les Institutions Financières Décentralisées 98 et les autres institutions de dépôt 29.

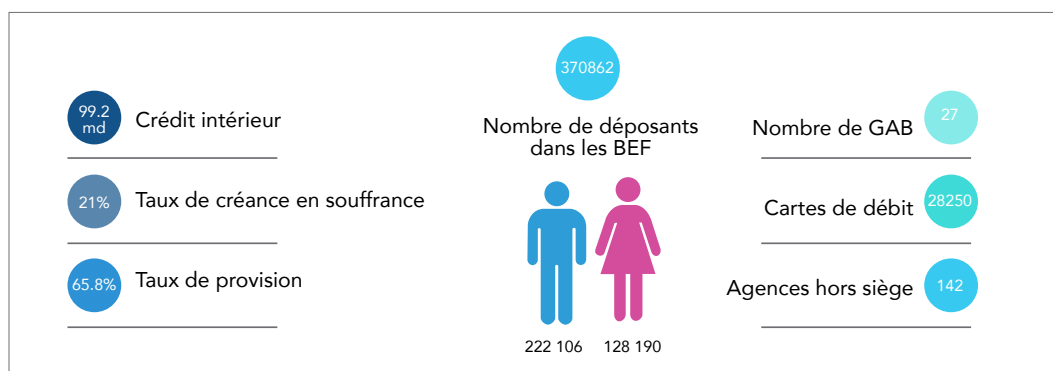
Secteur bancaire par nombre de succursales et de comptes



Par ailleurs, les institutions de microfinance continuent de jouer un rôle de soutien fondamental dans le financement de l'économie.

En effet, d'après l'enquête du FMI sur l'accès aux services financiers en 2019, les IFD comptent 213 542 déposants (représentant 239 911 comptes de dépôts), soit un accroissement de 8,3% par rapport à 2018. Les banques pour leur part ne comptent que 73 150 déposants, pour 72 993 comptes de dépôts. Les GAB sont passés de 25 à 27 de 2018 à 2019.

Nombre de comptes de dépôts de 2017 à 2019



Institutions financières internationales

L'union des Comores a accès aux facilités de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) puisqu'elle est signataire de l'accord entre le Groupe des Nations d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'UE, connu sous le nom d'accord de Cotonou. Dans le cadre de ce mécanisme, les entités de la région COMESA peuvent emprunter de l'argent auprès de la BEI jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur de l'investissement à des taux d'intérêt compétitifs et à des structures flexibles.

En tant que membre de la Banque mondiale, l'Union des Comores a accès aux facilités de la SFI. Aussi, parmi les autres sources de financement du développement figurent la Banque Africaine de Développement (BAD).



12. SECTEURS ET OPPORTUNITÉS

1. Renseignements sur les secteurs

L'ambition des autorités comoriennes est de faire entrer l'Union des Comores dans le concert des pays émergents à l'horizon 2030. Pour y parvenir, elles ont défini cinq socles (secteurs) et cinq catalyseurs constituant la structure autour de laquelle est élaborée la vision de l'émergence des Comores.

Avec un revenu national brut par habitant de 1400 \$, l'Union des Comores est classée dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. L'ambition est de passer dans la tranche supérieure à plus de 4000 \$ par habitant à l'horizon 2030, en s'inspirant des pratiques et des modèles réussis d'autres pays émergents pour mettre l'Union des Comores sur la voie de l'expansion économique, rompre avec les cycles de croissance faible et volatile et créer une dynamique de croissance qui devrait atteindre une moyenne de 7,5% en 2030.

Les secteurs identifiés comme essentiels pour l'économie comorienne sont :

- Tourisme et Artisanat
- Economie bleue
- Finance et Logistique
- Agriculture
- Niche Industrielle

Les informations sectorielles détaillées ci-dessous proviennent du Plan Comores Emergent 2030.

2. Tourisme et Artisanat

Le tourisme comorien représente l'un des secteurs économiques potentiellement les plus importants du pays. Grâce à ses caractéristiques naturelles, l'archipel possède de rares atouts touristiques qui sont souvent sous-évalués. En outre, le faible développement des infrastructures touristiques par rapport aux autres îles de l'océan Indien donne aux investisseurs une idée du potentiel de l'industrie et anticipe une croissance significative du tourisme dans les années à venir.

Les possibilités de développement dans l'offre de vacances à la plage dans les îles sont nombreuses. Les plages de la Grande Comore et de Mohéli, en effet, font des Comores une destination très attractive, tant aux yeux des clients qui souhaitent bénéficier du confort de grands complexes touristiques, qui restent à développer, et les visiteurs cherchant à découvrir les sites naturels préservés. Alors que la Grande Comore possède de grandes plages adaptées au développement d'un tourisme balnéaire considérable, l'île de Mohéli, la plus petite aire de répartition, est plus propice à l'écotourisme à travers la richesse de son paysage, sa flore et ses fonds marins. Il y a certainement un grand potentiel dans les Comores pour le développement du tourisme maritime traditionnel et de l'écotourisme, qui comprennent bien sûr des activités populaires telles que la plongée.

Les attractions naturelles du pays, sont cependant nombreuses et ne se limitent pas à ses plages. Le volcan Karthala sur l'île de la Grande Comores, dont le cratère est le plus grand au monde, est encore actif et est la plus célèbre des attractions touristiques de l'archipel. Les îles, Mohéli en particulier, offrent un paysage sous-marin unique (marqué par la présence du Cœlacanthe, un poisson en voie de disparition qui remonte à des centaines de millions d'années, mais aussi des tortues et des dugongs) et une flore tropicale diversifiée. Le Lac-salé de Bangoi-kouni, situé au nord de la Grande Comore, est également une destination très populaire.

La culture comorienne est particulièrement riche, notamment en termes d'artisanat (sculpture sur bois, broderie, bijoux traditionnels) et gastronomique (Madaba, pilao, kakamoku, brochettes). C'est le résultat de la rencontre de diverses influences (africaines, malgaches, asiatiques, indiennes, arabes et françaises) qui caractérisent la population comorienne. D'autre part, le patrimoine historique compte de nombreux monuments, sites archéologiques, édifices religieux (comme le Grand Masque de Moroni), fortifications et l'ancien palais des combattants sultans qui ont marqué l'histoire des Comores.

Malgré cette richesse, le secteur du tourisme demeure sous-développé. Le pays a accueilli 45 077 visiteurs en 2019, soit une hausse de 25.7% entre 2018 et 2019. La diaspora comorienne, principalement de France, représente les deux tiers des touristes qui viennent aux Comores.

Origines des touristes du 2017 à 2019

Origine des touristes	Nombre			Variation annuelle (%)		
	2017	2018	2019	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Année						
Europe	16 574	22 554	30 733	8.2	36.1	36.3
Afrique	11 630	10 979	10 768	41.8	-5.6	-1.9
Autres pays	2 007	2 332	3 576	-39.5	16.2	53.3
Total	30 211	35 865	45 077	12.5	18.7	25.7

Compte tenu du retour de la stabilité politique dans les îles Comores depuis plus de 10 ans et de l'offre limitée d'hébergement dans les îles, il existe un potentiel touristique très important de l'île qui peut favoriser des investissements étrangers considérables dans le secteur de l'hôtellerie.

Ces développements sont des signes positifs sur la capacité des Comores à concurrencer d'autres destinations de l'océan Indien. Le pays peut également être une étape dans le contexte de voyages régionaux plus larges (Réunion, Maurice, Seychelles, etc.).

Enfin, le tourisme local de ces îles peut être favorisé par l'ouverture de nouvelles routes. La combinaison de l'intensification attendue des liens internationaux avec les Comores et du développement des infrastructures hôtelières et touristiques fait du tourisme traditionnel, mais aussi de l'éco-tourisme, de véritables secteurs de croissance dans lesquels les opportunités d'investissement sont nombreuses.

La vision du Plan Comores Emergent pour 2030 est de hisser les Comores au rang de destination touristique de référence dans la région de l'Océan Indien.

3. L'Economie bleue

Les ressources halieutiques incroyables des Comores font de la pêche et de la transformation des produits de la pêche un secteur dont le potentiel de développement dépasse largement le niveau actuel d'exploitation. Le thon est la principale source de pêche locale. Une grande variété de poissons est cependant présente dans les eaux comoriennes ainsi que des réserves inexploitées de homards et de poulpes près de la côte.

La pêche traditionnelle est un secteur important de l'économie comorienne et représente à elle seule un dixième du PIB (et un cinquième du PIB agricole). Les activités de pêche sont concentrées près des côtes des îles (moins de dix milles marins) et sont menées à l'aide de petits bateaux majoritairement motorisés. Cette opération permet une production moyenne de 16000 tonnes par an, un niveau acceptable pour la régénération des ressources près de la côte.

Actuellement, cette production est exclusivement réservée à la consommation intérieure pour un certain nombre de raisons telles que les petits volumes de produits, le manque d'équipement nécessaire (y compris l'emballage et le transport) et les difficultés à se conformer aux normes sanitaires internationales régissant les exportations.

Enfin, le secteur de la pêche aux Comores offre de vastes possibilités d'investissement, non seulement en termes d'augmentation de la capacité de pêche, mais aussi plus largement dans le développement des infrastructures et des installations portuaires qui soutiennent le secteur. Ces investissements peuvent permettre le développement de la pêche semi-industrielle. À cette fin, les ports comoriens doivent être adaptés pour accueillir les navires de plus grande taille (en particulier à la Grande Comore). Des installations de stockage frigorifique devraient être établies à proximité du port pour le stockage de la production et pour maintenir la chaîne du froid jusqu'au point de vente. En outre, l'accès aux marchés extérieurs est conditionné par le respect de nombreuses normes sanitaires internationales, ainsi que par la création d'un laboratoire national ayant la capacité de délivrer les certificats sanitaires.

Le développement de ce secteur industriel doit passer par des unités de transformation et de l'emballage pour le marché intérieur et pour les exportations. Le développement d'unités de salaison peut également être utilisé pour approvisionner le marché intérieur et réduire les importations en provenance de Madagascar.

La demande intérieure pour une augmentation de l'offre actuelle est forte. En effet, malgré l'importance relative du secteur dans l'économie nationale, les Comores continuent d'importer du poisson (500 à 1000 tonnes par an). Les Comores sont également importatrices de viande. La hausse de l'offre de poisson sur le marché local à moindre coût (en raison du manque de coûts de transport typiques des produits importés) pourrait partiellement répondre à ces demandes.

4. Les Comores, un hub de services financiers et logistiques dans l'Océan indien.

Le secteur financier comorien est très peu tourné vers l'extérieur. Or une économie de services financiers constitue une niche pertinente que beaucoup de petits pays insulaires ont su exploiter. L'Union des Comores ambitionne de devenir à l'horizon 2030 un hub de services financiers au sein de l'océan Indien par la mise en place d'une zone financière spéciale. Ainsi, Moroni Finance Smart City, sera le terrain de grands projets d'investissements de ce siècle et visera l'attraction de fonds de placement et de pension des banques commerciales, d'affaires et d'investissements, et de sociétés offshores. Moroni Finance Smart City dédiera une place spéciale à la finance islamique afin d'attirer les banques des pays du Golfe et de l'Arabie Saoudite qui s'installeront aux Comores et organiseront des opérations au niveau des îles de l'océan Indien et de toute l'Afrique Australe

5. Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire.

L'agriculture comorienne doit jouer un rôle à la fois de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche de chaîne de valeurs et de l'entrepreneuriat agricole rural. Le pays dispose des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes de valeur et des industries de transformation des produits permettant de réduire les importations alimentaires. La vision du Plan Comores Emergent est de promouvoir des systèmes agricoles plus productifs et résilients au changement climatique, compétitifs et durables, intégrant la résilience des communautés rurales et qui s'appuient sur des unités de transformation des produits agricoles suivant les chaînes de valeurs. L'atteinte des objectifs du secteur agricole passera, d'une part, par d'importantes mesures de soutien aux filières agricoles, et d'autre part, par des réformes financières pour le financement durable du secteur. Il s'appuiera sur l'amélioration de la gouvernance du secteur, la diversification et l'intensification durable de la production agricole, la promotion des cultures d'exportation ainsi que le développement des infrastructures et des institutions favorables à l'épanouissement du secteur.

L'agriculture comorienne est le secteur économique prédominant aux Comores et représente en moyenne près de 20% du PIB national selon le SCN 93. Cependant, elle se caractérise par de petites exploitations, des méthodes agricoles traditionnelles et des canaux structurellement faibles. Outre les trois cultures à la racine de la plupart des exportations du pays (vanille, ylang-ylang, girofle), la production alimentaire se compose principalement de tubercules (manioc, igname, taro, patates douces) et de quelques fruits (banane, noix de coco), mais aussi de légumineuses (pois pigeon, haricot mungo) et de végétaux frais.

La production céréalière (maïs et riz) est cependant très limitée. Ainsi, alors que le riz est l'aliment le plus consommé du pays, la production annuelle n'est que d'environ 1.100 tonnes. Tandis qu'entre 30.000 et 40.000 tonnes sont importées pour une valeur de 4 à 5 milliards de KMF (8 à 10 millions d'euros).

Les activités d'élevage, grâce aussi à la récente propagation des épidémies d'animaux importés, sont insuffisantes pour répondre à la demande intérieure. Environ 3000 tonnes de viande (principalement de bœuf) sont produites chaque année, tandis que les importations s'élevaient à plus de 5000 tonnes.

La production de lait ne compense pas l'importation de lait en poudre. Seuls les produits de la pêche sont en mesure de répondre à la majeure partie de la demande, même s'ils ne remplacent pas complètement les importations. Le secteur agricole présente de réelles opportunités de développement qui pourraient permettre l'approvisionnement du marché intérieur par la substitution des importations.

De ce point de vue, si les coûts de transport élevés dus à l'isolement des Comores constituent un handicap et tendent à cloisonner les marchés de chacune des trois îles, ils peuvent néanmoins fournir une protection naturelle vis-à-vis des importations et rendre la production locale plus bénéfique.

Le renforcement des capacités de production peut également servir à orienter le secteur vers l'exportation. Bien qu'elle ne soit pas en mesure d'exploiter des terres agricoles suffisamment grandes pour développer une production de masse, l'agriculture comorienne a le potentiel de se distinguer pour la production biologique en ciblant les marchés des pays développés, en particulier européens, la recherche de produits agricoles de qualité. Ainsi, certaines cultures moins exploitées peuvent être développées en vue de répondre à la demande internationale. Le marché est particulièrement important pour les fruits tels que l'ananas, la mangue, le litchi ou l'avocat, dont la culture peut être accrue grâce au climat favorable de la région.

Le développement d'usines de transformation de produits agricoles, l'achèvement de la chaîne et l'augmentation considérable de la valeur ajoutée de la production représentent également une opportunité d'investissement attractive pour le marché intérieur et l'exportation. L'emballage des produits est également nécessaire pour faciliter le stockage et l'approvisionnement des produits aux Comores et indispensable pour les produits exportés.

À ce niveau, il peut également être conseillé de développer la production de jus de fruits avec la mise en place d'unités de pressage, de stérilisation et de mise en bouteille, ainsi que la production de fruits séchés et de conserves. Enfin, la production de sel marin, rendue possible par une amplitude de marée suffisante, peut être considérée comme un remplacement viable du sel importé.

Si la transformation alimentaire n'est pas encore bien développée aux Comores, il existe plusieurs exemples de réussite, comme le groupe Sodeco (Development Corporation of the Comoros) qui détient, entre autres, une usine de transformation laitière (Yako) pour la production de lait pasteurisé, yaourt, beurre, crème et fromage, et une usine d'eau minérale (Karthala).

De même, il existe une usine de mise en bouteille locale (Comco SA, une filiale sud-africaine) sous contrat avec un grand producteur mondial de boissons.

En raison du poids des importations alimentaires dans l'approvisionnement intérieur et des possibilités d'exportation, l'agriculture, la transformation des aliments et l'emballage ont encore beaucoup de place pour le développement.

Celles-ci nécessitent l'amélioration et l'extension des processus de production déjà en place, le renforcement et l'intégration du secteur agricole et le développement de nouvelles cultures et cultures biologiques pour répondre à la demande mondiale.

6. Des niches industrielles pour diversifier l'économie.

Le modèle d'industrialisation envisagé aux Comores, en particulier, dans le sous-secteur de l'industrie manufacturière, s'appuiera sur la valorisation des produits pour lesquels les Comores ont des avantages comparatifs tels que les produits de la mer, les huiles essentielles et les produits cosmétiques naturels. La vision du Plan Comores Emergent est de favoriser « une économie forte où le secteur industriel, en particulier la branche manufacturière, a une part importante dans la création de richesse et joue un rôle central dans la modernisation de l'économie comorienne ». L'objectif stratégique consiste à promouvoir un tissu industriel viable, constitué de petites et moyennes entreprises, à fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, en mesure de répondre aux besoins de la population, ainsi que de pénétrer des nouveaux marchés avec des produits de qualité.

7. Externalisation des processus opérationnels

L'externalisation des processus d'affaires, une activité qui n'existe pas actuellement aux Comores, est un secteur dans lequel le pays peut avoir des avantages concurrentiels. Divers pays de la région se sont concentrés sur ce type d'activité et ont vu de nombreuses filiales d'entreprises étrangères ou de prestataires de services s'implanter dans leurs juridictions. Cela ouvre des opportunités pour une série de services tels que les centres d'appels mais aussi des services de comptabilité et de gestion administrative pour les entreprises.

Les avantages des Comores dans ce domaine ne sont pas négligeables. Les salaires, bien que légèrement plus élevés que dans certains pays voisins, restent très compétitifs. L'utilisation généralisée de la langue française peut guider la prestation de services aux entreprises dans les pays francophones. En outre, les Comores disposent d'une importante main-d'œuvre possédant les qualifications requises, en raison du nombre croissant de diplômés universitaires aux Comores à la recherche d'un emploi. Le développement de ce secteur particulier a jusqu'à présent été limité par l'état du système de communication vis-à-vis du reste du monde.

Le secteur numérique

S'appuyant sur le développement de puissants réseaux de télécommunications dans l'océan Indien, les Comores ont réalisé des progrès significatifs dans le secteur des télécommunications, principalement dans le cadre du Programme régional d'infrastructures de communication phase 4 (RCPI4), qui vise à réformer la réglementation et la libéralisation du secteur avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale.

Avec la libéralisation du marché et l'octroi d'une deuxième licence, deux opérateurs fournissent désormais des services de communication mobile, d'internet, de 4G et 4,5G fixes et mobiles, et depuis 2019, de l'argent mobile. Les opérateurs ont mis en place un réseau de connexion inter-îles de 10 Gbps et des réseaux de fibre optique et de relais hertzien (FH) de 10 Gbps autour de chaque île. Plus de 80% du pays est couvert par les réseaux de télécommunications. Le pays est désormais connecté au câble sous-marin international EASSy, d'une capacité de 26 Gb/s, au système régional de câbles sous-marins AVASSA d'une capacité de 10 Gb/s, et au câble à ultra haut débit FLY-LION3 de 1,1Tb/s qui sera opérationnel fin 2019. Une dorsale nationale distribuant le FTTH à toutes les îles a été déployée.

Le secteur des TIC, dominé par les télécommunications, représente 2,4 % du PIB. Avec l'amélioration de la compétitivité, les appels sont devenus plus abordables et les abonnements mobiles augmentent rapidement. Alors que les dernières statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2018 font état d'un taux de pénétration du téléphone mobile de 60 % et d'un taux d'accès à l'internet mobile 4G de 37,8 %, les opérateurs ont déclaré plus de 600 000 abonnements au téléphone mobile, soit un taux de pénétration de 74,66 %. Le forfait internet mobile de 500 Mo, évalué à 14,5% du PIB par habitant en juin 2017 (contre 5,2% dans le monde, 0,6 à Maurice et 152% à Madagascar) est actuellement disponible à peu près au même prix qu'à Maurice.

Le prix de l'internet fixe, estimé à 51,9% du PIB par habitant en 2018, est élevé, ce qui le rend inaccessible pour la plupart des gens. Les données de l'UIT indiquent que seulement 9,2% des ménages ont un ordinateur à la maison, 8,5% de la population a accès à l'internet et 5,6% des ménages ont une connexion internet fixe.

Les services numériques et les jeunes entreprises du secteur numérique restent à développer. Les deux principaux opérateurs de télécommunications représentent 2 500 emplois directs, tandis que l'ensemble du secteur numérique comprend de nombreuses entreprises privées, principalement des PME opérant dans les domaines de la conception et du développement de logiciels, de l'intégration, de l'ingénierie et du conseil, ainsi que des revendeurs de matériel informatique. L'indice de développement des TIC (IDI) de l'UIT a classé les Comores au 164e rang sur 176 pays évalués en juin 2017.

L'évolution numérique au coeur des catalyseurs de l'émergence

La vision du gouvernement est de faire des Comores une « société de l'information et un acteur de la révolution numérique » à l'horizon 2030. L'ambition est d'accroître la contribution du secteur numérique à l'économie nationale, compte tenu de son rôle de levier de croissance pour les autres secteurs et de son rôle de catalyseur de la transformation sociale. L'objectif spécifique est de porter sa contribution au PIB à 5% et de fournir plus de 5 000 emplois directs d'ici 2030.

Système de câble sous-marin à fibre optique (EASSy)

Comores Telecom a lancé un nouveau service de communication facilité par le Consortium Eastern Africa Submarine Cable System (EASSy), un système de câble sous-marin à fibre optique de 10 294 km de long qui longe la côte est de l'Afrique avec des stations d'atterrissage au Soudan, à Djibouti, en Somalie, au Kenya, en Tanzanie, aux Comores, à Madagascar, au Mozambique et en Afrique du Sud.

Ce projet est l'un des plus grands investissements financés par le gouvernement comorien à ce jour, avec un investissement total de 264 millions de dollars US comme sa contribution avec de nombreux autres investisseurs. Grâce à cette initiative, les Comores disposent désormais du système de câble sous-marin le plus performant de la côte est de l'Afrique, avec une vitesse de 3,7 térabits par seconde.

La Chine a engagé quelque 11 milliards de KMF pour achever le projet de fibre optique et apporter des connexions Internet à haut débit dans tous les coins des îles. L'introduction de la fibre optique aux Comores a déjà entraîné une réduction significative des prix de tous les services de télécommunication dans l'archipel, ce qui permettra d'étendre les connexions internet à tous les Comoriens.

13 QUALITÉ DE LA VIE



13. QUALITÉ DE LA VIE

L'Union des Comores est essentiellement perçue comme un endroit sûr et agréable à vivre. Les touristes et étrangers résidant sur leur territoire témoignent d'un niveau de sécurité dans les îles est élevé bien que la présence de la police ne soit pas excessive, les habitants sont extrêmement accueillants et honnêtes.

Pour tous ceux qui aiment la nature, les Comores sont l'un des meilleurs endroits où vivre car sa richesse en flore et en faune est exceptionnelle. La liste des activités à entreprendre dans les îles, que ce soit sur la côte ou dans la forêt, est longue et variée.

Alors que l'offre touristique est quelque peu limitée, il y a un certain nombre d'endroits attrayants à visiter. Les Comoriens sont très ouverts aux étrangers et aiment que les gens se sentent les bienvenus dès le premier jour.

A proximité d'autres îles de l'Océan indien et à seulement quelques heures de vol du Moyen-Orient et de l'Afrique orientale et australe, les Comores bénéficient d'un emplacement géopolitique favorable pour les investisseurs. De plus, l'archipel est perçu comme un territoire largement inexploité dont les investisseurs peuvent bénéficier.

Les investisseurs sont chaleureusement accueillis en termes de réalisations des affaires avec un code Des investissements qualifié attrayant, dont les conditions sont considérées plus favorables que dans la majorité des pays voisins.

L'ANPI, INSTITUTION AU SERVICE DE L'INVESTISSEMENT

L'ANPI (Agence Nationale pour la Promotion des Investissements) est l'institution gouvernementale en charge de la promotion des investissements nationaux et internationaux aux Comores depuis 2008. Elle a pour ambition de faire de l'investissement privé le levier de développement aux Comores et propose ses services tout au long de la vie de l'entreprise.

L'ANPI, présente sur tout le territoire via ses trois antennes, sensibilise les investisseurs aux avantages de la création d'entreprise aux Comores. A travers le bureau de création d'entreprises (BCE), elle facilite les déclarations en un seul lieu, sur un seul document, en un seul paiement la création ou la modification de votre entreprise.

En outre, l'agence vous offre un service de suivi et accompagnement adapté à vos besoins pour vous permettre de bénéficier des avantages du Code des investissements tels que l'obtention d'agrément (exonérations fiscales et douanières) ou intermédiation entre les investisseurs et les services de l'Administration.

L'ANPI joue un rôle central pour l'amélioration de l'environnement des affaires aux Comores en assurant le secrétariat permanent des réformes du climat des affaires et en participant activement à la plateforme de dialogue public/privé.

Prepared By



In Collaboration with

